

« Le Québec a charge d'âmes » : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928)1

Michel Bock

Volume 54, numéro 3, hiver 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005333ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005333ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bock, M. (2001). « Le Québec a charge d'âmes » : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928)1. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54(3), 345–384. <https://doi.org/10.7202/005333ar>

Résumé de l'article

En s'appuyant sur l'exemple de la revue mensuelle *L'Action française*, cet article cherche à circonscrire la place des minorités françaises du Canada dans le nationalisme canadien-français des années 1920, problématique négligée par les historiens. L'auteur démontre que la conception « romantique » qu'avait la revue de la nation canadienne-française faisait des minorités les vestiges ou le prolongement du grand « Empire français d'Amérique », argument qui sera fréquemment utilisé par la rédaction afin de revendiquer le respect de leurs droits scolaires et religieux. Par ailleurs, ce n'est que lorsque considérés en fonction des minorités françaises que quelques-uns des plus importants thèmes du nationalisme canadien-français, comme la mission providentielle du Canada français, trouvent tout leur sens. La nation étant une entité « organique », *L'Action française* assignait également au Québec un devoir de solidarité nationale envers les minorités aux prises avec les politiques assimilatrices de la majorité anglo-protestante du pays.

« Le Québec a charge d'âmes » : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928)¹

MICHEL BOCK
Département d'histoire
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ • En s'appuyant sur l'exemple de la revue mensuelle *L'Action française*, cet article cherche à circonscrire la place des minorités françaises du Canada dans le nationalisme canadien-français des années 1920, problématique négligée par les historiens. L'auteur démontre que la conception « romantique » qu'avait la revue de la nation canadienne-française faisait des minorités les vestiges ou le prolongement du grand « Empire français d'Amérique », argument qui sera fréquemment utilisé par la rédaction afin de revendiquer le respect de leurs droits scolaires et religieux. Par ailleurs, ce n'est que lorsque considérés en fonction des minorités françaises que quelques-uns des plus importants thèmes du nationalisme canadien-français, comme la mission providentielle du Canada français, trouvent tout leur sens. La nation étant une entité « organique », *L'Action française* assignait également au Québec un devoir de solidarité nationale envers les minorités aux prises avec les politiques assimilatrices de la majorité anglo-protestante du pays.

ABSTRACT • Through the study of the monthly review *L'Action française*, this article attempts to assess the place of French-Canadian minorities in the French-Canadian nationalist movement of the 1920s, an area of study neglected by historians. The author demonstrates that the review's "romantic" view of the French-Canadian nation influenced its perception of French minorities, considered to be the remains, even the prolongation

1. Cette étude, qui fut réalisée dans le cadre de notre recherche doctorale sur la place des minorités françaises dans l'œuvre de Lionel Groulx, a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Nous tenons à remercier de leurs nombreux et précieux conseils nos codirecteurs de thèse, Jean-Pierre Wallot et Gaétan Gervais, ainsi que les lecteurs anonymes de la *Revue*. Les insuffisances de ce texte, bien entendu, ne sont imputables qu'à l'auteur.

of the great French American Empire. Such an interpretation was often used by the review to demand that their religious and educational rights be respected. Only when considered in relation with French minorities are some of the most important themes of traditional French-Canadian nationalism fully understood, specifically French Canada's providential mission. Since the nation was thought of as an "organic" entity, *L'Action française* assigned the province of Québec specific duties in assisting French minorities in their struggle against the assimilative tactics of the Anglo-Protestant majority.

AU LENDEMAIN de la Première Guerre mondiale, le mouvement nationaliste occupe plus que jamais l'avant-scène du champ idéologique canadien-français. La participation du Canada à la guerre, la crise de la conscription de 1917 et la lamentable situation faite aux minorités françaises dans les domaines scolaire et religieux portent à leur paroxysme les conflits entre les deux « peuples fondateurs » du pays. En effet, les publications, les organismes et les rassemblements nationalistes foisonnent durant cette période mouvementée. La fondation du *Devoir* de Montréal et de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) en 1910, celle du *Droit* d'Ottawa en 1912 ainsi que l'organisation, la même année, du premier Congrès de la langue française à Québec ne représentent que quelques-unes des plus importantes manifestations du phénomène. La fondation de la Ligue des droits du français en 1913 par un petit groupe de militants composé du jésuite Joseph-Papin Archambault, du D^r Joseph Gauvreau et du journaliste Omer Héroux s'inscrit également dans cette mouvance. Quatre ans plus tard, soit en 1917, la Ligue, devenue la Ligue d'Action française, se dote d'un nouvel organe, la revue mensuelle *L'Action française*, qui demeurera l'un des principaux porte-voix du mouvement nationaliste jusqu'en 1928, date à laquelle des problèmes administratifs internes l'obligent à fermer boutique².

Avec un tirage oscillant généralement entre 2500 et 5000 exemplaires, la revue fut destinée d'abord et avant tout à l'élite de la société canadienne-française de l'époque. D'ailleurs, la rédaction de *L'Action française* s'entoura très rapidement d'une équipe de collaborateurs réguliers et occasionnels puisés à même cette élite et représentatifs de la plupart des grandes régions de l'Amérique française. Avocats, journalistes, membres du clergé et même quelques économistes et hommes politiques prêtèrent leur plume à la

2. Les activités de la Ligue ne se limitent pas à la publication de *L'Action française*. En plus de parrainer de nombreuses conférences et causeries partout au Canada français et aux États-Unis, elle publie *L'Almanach de la langue française* de 1915 à 1928 et se transforme également en éditeur, dès 1918, avec la fondation de la Bibliothèque de l'Action française.

revue afin de contribuer à la défense de la « race » canadienne-française³. *L'Action française* cherchait à éveiller les consciences, à appeler les chefs, les grands hommes qui sauraient tirer le Canada français de la précarité dans laquelle il se trouvait. L'heure était grave, croyait-on, les intérêts vitaux, voire la survivance même du Canada français, étaient menacés et c'est avec un fort sentiment d'urgence que *L'Action française* monta aux barricades.

Par le soin qu'elle mit à définir la doctrine nationaliste, par la diversité et le prestige de ses collaborateurs, *L'Action française* constitue une référence incontournable dans l'analyse du mouvement nationaliste canadien-français des années 1920 et, plus particulièrement, des rapports idéologiques entre les milieux nationalistes du Québec et les minorités françaises du reste du pays. Or, il se trouve que les historiens sont loin d'avoir épuisé le sujet. La place des minorités françaises dans l'idéologie de *L'Action française* est un sujet encore mal connu, les analyses portant sur le nationalisme de la revue les réduisant plus souvent qu'autrement à la portion congrue. Dès les années 1950, les historiens Mason Wade et Michael Oliver soutenaient la thèse du « provincialisme » des nationalistes de l'entre-deux-guerres, qu'ils opposaient au « pancanadianisme » de Henri Bourassa⁴. Plusieurs des études subséquentes ont abondé dans le même sens. En gros, les historiens, lorsqu'ils mentionnent les minorités françaises, ne s'y intéressent normalement que dans le cadre de problématiques plus générales qui peuvent aller des liens entre la langue et la foi à la célèbre controverse de l'« État français »⁵. Les deux études les plus complètes de l'idéologie de

3. Il est à noter que le terme « race », très répandu non seulement au Canada français mais aussi dans plusieurs sociétés occidentales, ne comportait pas, avant la Deuxième Guerre mondiale, la connotation péjorative qui lui sera attribuée par la suite, bien qu'on l'employât le plus souvent dans le sens de « groupe ethnoculturel ».

4. Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, II : (1911-1963) (Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963), 579 p., l'édition originale anglaise de cette étude date de 1955; Michael Oliver, *The Social and Political Ideas of French Canadian Nationalists, 1920-1945*, thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1956, 370 p. Le sociologue Gérard Fortin, dans une étude de *L'Action française* et de *L'Action nationale*, estime pour sa part que l'intérêt des nationalistes envers les minorités françaises fléchit des années 1920 aux années 1930. Cependant, la méthode d'analyse quantitative qu'il emploie n'offre qu'un aperçu fragmentaire du discours des deux revues. Voir Gérard Fortin, *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Nationalist Magazine: A Contribution to the Sociology of Knowledge*, thèse de doctorat (sociologie), Université Cornell, 1956, 251 p.

5. C'est le cas notamment des études de Mireille Badour, *Le Nationalisme de L'Action nationale*, mémoire de maîtrise (science politique), Université McGill, 1967, 152 p., et de Donald Smith, « *L'Action française, 1917-1921* », dans Fernand Dumont et al., dir., *Idéologies au Canada français, 1900-1929* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973), 345-367. Il est à noter que l'étude de Jean-Louis Roy, *Maîtres chez nous. Dix années d'Action française (1917-1927)* (Montréal, Leméac, 1968), 75 p., ne fait aucune mention des minorités.

L'Action française, celles de Susan Mann Trofimenkoff et de Jean-Claude Dupuis, ne font pas, elles non plus, exception à ce constat⁶. Le commentaire vaut également pour les études de la pensée du directeur de la revue, l'abbé Lionel Groulx⁷.

La place des minorités françaises dans le discours des nationalistes canadiens-français des années 1920 n'a donc toujours pas fait l'objet d'une étude approfondie, la thèse du provincialisme n'ayant été que rarement remise en question⁸. Cette relative indifférence envers les communautés minoritaires, qu'il s'agisse de *L'Action française* ou encore du nationalisme canadien-français en général, est vraisemblablement tributaire de l'émergence d'un nouveau paradigme parmi les historiens depuis les années 1950 et 1960, celui de la nation « québécoise ». En ce sens, les grands débats politiques et idéologiques que vit le Québec depuis lors se reflètent dans la production scientifique d'un bon nombre de chercheurs⁹. Une telle approche occulte toutefois un large pan de l'histoire de la nation « canadienne-française », tout en brossant un tableau pour le moins incomplet du nationalisme de *L'Action française*.

Cette étude cherchera donc à éclairer l'idéologie de *L'Action française* dans son rapport avec les communautés françaises de l'extérieur du

6. Susan Mann Trofimenkoff, *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties* (Toronto, University of Toronto Press, 1975), 157 p. ; Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p. Dupuis a développé certains aspects de son mémoire dans les articles suivants : « La pensée économique de *L'Action française* (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47,2 (automne 1993) : 193-219 ; « La pensée religieuse de l'action française [sic] (1917-1928) », *Études d'histoire religieuse*, 59 (1993) : 73-88 ; « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, 2 (été 1994) : 27-43.

7. N'en mentionnons que quelques-unes : Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques* (Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970), 226 p. ; Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même* (Montréal, Leméac, 1978), 237 p. ; Georges-Émile Giguère, *Lionel Groulx. Biographie*. « Notre État français, nous l'aurons !... » (Montréal, Bellarmin, 1978), 159 p. ; P. M. Senese, « Catholicism d'abord ! : Catholicism and Nationalism in the Thought of Lionel Groulx », *Canadian Historical Review*, 60,2 (juin 1979) : 154-177.

8. Notons tout de même quelques récentes exceptions : Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les grands congrès patriotiques canadiens-français (1883-1952) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 2 (1997) : 9-155 ; Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997), 203 p. ; Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français* (Montréal, Boréal, 1998), 211 p. ; Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, 184 p.

9. Voir Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin*, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969) (Sillery, Septentrion, 1993), 561 p.

Québec¹⁰. Dès la fondation de la revue, en effet, la défense des minorités constitue une priorité. Cependant, ce sera avec l'arrivée de Lionel Groulx au poste de directeur en 1920 que se multiplieront les liens avec les communautés minoritaires et que sera poussée encore plus loin l'analyse de leur situation. « En toute confiance, lit-on dans le premier numéro publié sous la direction de Groulx, nous prions donc nos amis de nous aider à faire grandir notre œuvre. Cet appel, nous l'adressons à tout le public de notre race. Nous voulons que la revue devienne, plus que jamais, extra-québécoise [*sic*], le soldat de l'idée française pour tous nos groupes d'Amérique¹¹. » Pour ce faire, Groulx entend recruter des collaborateurs « bien placés [qui] nous renseigneront, sur toute la vie française au Canada et aux États-Unis¹² ». *L'Action française* cherchera aussi à nouer des liens durables avec plusieurs des organismes et institutions des minorités françaises, tels *Le Droit* d'Ottawa, l'ACFEO, l'Association d'éducation du Manitoba, plusieurs sociétés franco-américaines, etc.¹³. Toute percée de

10. Nous avons choisi d'exclure les Franco-Américains de cette étude, non que *L'Action française* les ait elle-même ignorés, bien au contraire, mais les analyses que la revue leur réserve procèdent d'une problématique sensiblement différente. Même si elle les considérait comme faisant partie de la nation canadienne-française, la revue ne pouvait, pour les défendre contre l'assimilation, recourir aux arguments utilisés dans la lutte pour la survivance française au Canada (le principe des deux peuples fondateurs, par exemple, perd évidemment tout son sens aux États-Unis). De plus, si l'établissement de communautés françaises en Ontario et dans l'Ouest était accepté, voire encouragé, par *L'Action française*, l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis était normalement considérée comme un fléau à éradiquer. Les Franco-Américains méritent donc un traitement particulier que les limites de la présente étude ne permettent pas. Par ailleurs, si la revue ne s'empêche pas de manifester régulièrement sa solidarité avec les Acadiens, force est de constater que la situation de ces derniers fait l'objet d'une analyse beaucoup moins systématique. La revue publie à peine une dizaine de textes portant spécifiquement sur les Acadiens, les commentaires se limitant, dans bien des cas, à déplorer l'injustice de la Déportation de 1755. Voir, entre autres, Émile Chartier, « La tragique histoire d'un peuple », *L'Action française* (juin 1923) : 345-350, désormais AF; Henri d'Arles [pseudonyme de Henri Beaudé], « *Innocens Ego Sum* », AF (juillet 1919) : 306-316. Selon *L'Action française*, les Acadiens partagent avec les Canadiens français la mission de propager en Amérique la civilisation française et catholique. Cependant, étant issus d'un peuplement parallèle et distinct, ils semblent constituer un peuple à part dans la grande famille française d'Amérique. Voir Henri d'Arles, « Choses acadiennes », AF (janvier 1917) : 18-19. Pour utiliser une analogie familiale, si les Canadiens français du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest et même des États-Unis sont tous frères, les Acadiens sont peut-être quelque chose comme de très proches cousins.

11. La rédaction, « À nos lecteurs », AF (octobre 1920) : 433-434.

12. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de *L'Action française* », AF (octobre 1920) : 476.

13. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de *L'Action française* », AF (janvier 1921) : 63; « La Ligue des droits du français », AF (janvier 1918) : 33.

L'Action française auprès des communautés minoritaires sera célébrée comme une victoire de plus dans la lutte pour la survivance de la civilisation française en Amérique. Au lendemain d'une tournée de conférences dans le Sud ontarien, Groulx, écrivant sous le pseudonyme de Nicolas Tillemont, rapportera les propos chaleureux que lui auront tenus les Franco-Ontariens :

Là-bas nos directives sont lues attentivement et souvent suivies. Tous les chefs de la résistance [au Règlement XVII¹⁴] sont des lecteurs fidèles de *L'Action française*; dans tous les centres où il a parlé, notre directeur a entendu faire l'éloge chaleureux, quelquefois trop chaleureux de la modeste besogne que nous faisons. [...]

Ces témoignages de confiance portent avec eux-mêmes et comme rançon, l'acceptation par nous de plus lourdes responsabilités. Mais du moins ces compatriotes de l'Ontario se rendent compte que nous sommes loin de vouloir limiter notre effort aux frontières de la province de Québec; que notre action française veut s'étendre partout où vivent des groupes de la race. Et de recevoir d'eux cette mesure de justice nous fait du bien¹⁵.

Il serait fastidieux de multiplier ces témoignages. Résumons tout simplement en disant que nous sommes encore bien loin des « dead ducks » de René Lévesque ou encore des « cadavres encore chauds » d'Yves Beauchemin. L'intense solidarité ethnoculturelle que les milieux nationalistes du Québec de l'époque désiraient établir et maintenir avec les communautés minoritaires doit s'expliquer par la conception particulière qu'ils avaient de la *nation canadienne-française*. Le nationalisme de *L'Action française*, en effet, fut fortement imprégné du romantisme politique du XIX^e siècle français. La nation était, dans l'esprit de Groulx et de ses collègues, une entité « essentialiste », pour ainsi dire, fondée sur une communauté de langue, de culture, d'histoire et de foi. Bref, il s'agissait d'une communauté de tradition. Les minorités en faisaient partie au même titre que leurs compatriotes du Québec, l'appartenance territoriale ou provinciale ne constituant d'aucune manière un facteur d'exclusion. En réalité, les exclure du giron de la nation aurait équivalu à rien de moins qu'une entreprise d'auto-destruction. Les minorités françaises, confrontées quotidiennement à la société anglo-protestante, étaient perçues comme les porte-étendards de la

14. Le Règlement XVII (1912-1927) proscrivait, à peu de choses près, le français comme langue d'enseignement et comme sujet d'étude dans les écoles ontariennes.

15. Nicolas Tillemont [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de *L'Action française* », *AF* (mai 1924) : 315-316.

civilisation française et catholique, comme les vestiges ou le prolongement du grand « Empire français d'Amérique » et, d'une certaine manière, comme les principaux héritiers de la vocation apostolique de la Nouvelle-France. Dans ce contexte, le principe du messianisme, voire celui des deux peuples fondateurs du pays, qui comptent parmi les principaux thèmes de l'idéologie nationaliste de *L'Action française*, se comprendront mieux à la lumière d'une analyse de l'attitude de la revue vis-à-vis des minorités françaises.

L'ACTION FRANÇAISE ET LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE : PARAMÈTRES ET PRÉCISIONS CONCEPTUELLES

La nation : une définition romantique

Le romantisme politique, qui naquit en Europe au ^{xix}^e siècle, est d'abord une critique radicale de l'interprétation « contractualiste » de la société proposée par les philosophes des Lumières et propagée par les réussites militaires de la Révolution française. Si, pour les Lumières, la nation (qui se confond avec l'État) est le résultat de la libre adhésion des individus au « contrat social », les romantiques ripostent en faisant de la nation une entité « naturelle » antérieure à l'État. Ainsi, au volontarisme, au « mécanisme » et à l'universalisme de la nation « contractuelle », la nation romantique oppose son déterminisme, son « organicisme » et son particularisme. Le philosophe Alain Renaut résume l'antinomie entre Lumières et romantisme de la manière suivante :

[L]a « nation romantique » est aisée à décrire : « nation-génie » et non « nation-contrat », a-t-on pu dire, c'est celle que Joseph de Maistre détermine par la notion d'âme collective : à l'idée de libre association se substitue celle de totalité englobante ; à l'idée de construction, ouverte sur un avenir, se substitue celle de tradition, enracinée en [le] passé [...]; à l'idée d'adhésion réfléchie, se substitue enfin celle de liens naturels organiques, par appartenance à une communauté vivante de langue et de race¹⁶.

Par conséquent, ce qui ferait l'humanité de l'homme, c'est son incarnation dans une culture, une nation particulière, « l'homme universel » des Lumières n'étant qu'une abstraction déshumanisante et vidée de sens. Par ailleurs, si la nation est définie comme une entité « naturelle », c'est-à-dire antérieure à la mise en place de structures étatiques, elle est également issue d'un pouvoir « surnaturel » ou providentiel. L'on constate facilement

16. Alain Renaut, « Postérité de la querelle entre Lumières et romantisme », dans Alain Renaut, dir., *Lumières et romantisme* (Paris, Calmann-Lévy, 1999), 370.

l'ampleur que peut ainsi prendre la question religieuse aux yeux des romantiques. Tout peuple, toute nation possède sa propre « sensibilité », son propre esprit ou encore une « âme collective », concept qui sera largement repris et répandu par Lionel Groulx à propos du Canada français. Le nationalisme de Groulx et de *L'Action française*, en effet, s'avère tout à fait conforme aux grands principes du romantisme politique¹⁷. Selon la revue, le Canada français est une nation engendrée par la Providence dont les membres partagent le même passé, ainsi que la même tradition culturelle et religieuse¹⁸. Si les romantiques européens s'appliquèrent à dénoncer l'universalisme abstrait des Lumières, les nationalistes de *L'Action française* mirent autant d'énergie à combattre le « pancanadianisme », synonyme, selon eux, d'assimilation à la culture canadienne-anglaise et au protestantisme. La nation canadienne-française n'était donc pas considérée comme une entité « territoriale » (bien que la notion de territoire pût entrer en jeu, comme nous le verrons) et ne pouvait sous aucun prétexte être confondue avec la province de Québec. Il s'agissait, bien au contraire, d'une entité que nous qualifions d'« essentialiste » et dont la « Providence » et l'« Histoire » avaient fixé les traits aux temps héroïques de la Nouvelle-France. Ainsi, selon la revue, un Canadien français emmenait avec lui le Canada français partout où le vent le poussait, la migration ne faisant subir aucune transformation à sa « nature » ou à son « essence » nationale, pour peu qu'il sache résister à l'assimilation. Comme l'explique Pierre Trépanier, l'idéologie de Groulx et de *L'Action française* est une « doctrine du traditionalisme¹⁹ » : par conséquent, elle s'adresse à tous ceux qui, où qu'ils soient, ont en partage la tradition canadienne-française. « Nous, Canadiens français, dépassons les frontières de notre province ; une fraternité nous unit à tous les groupes de notre race ; mais ce patriotisme est proprement

17. D'autres auteurs ont déjà étudié cette question. Mireille Badour souligne l'adhésion de *L'Action française* à la « conception culturelle ou ethnographique de la nation », qu'elle oppose à la « conception politique de la nation ». Elle ajoute que la première, en théorie, mènerait au totalitarisme et à la « déification de l'État », bien qu'elle ne réussisse pas à démontrer que la revue se soit engagée sur cette voie, Badour, *op. cit.*, 16-18. Par ailleurs, la typologie de Louis Balthazar comprend ce qu'il appelle le nationalisme « classique », c'est-à-dire bourgeois, laïque et civil, et le nationalisme « traditionnel », qu'il croit fortement influencé par l'école romantique. Lionel Groulx et *L'Action française*, précise-t-il, auraient adhéré à la seconde forme. Voir Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec* (Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1986), 217 p.

18. Lionel Groulx, « Pour l'Action française », dans *Dix Ans d'Action française* (Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926), 66.

19. Pierre Trépanier, « Le maurrassisme au Canada français », *Les Cahiers des Dix*, 53 (1999) : 223.

canadien-français ; il est fondé sur la communauté de foi religieuse, du sang, de l'histoire, de la culture et sur la défense de ces biens²⁰. »

Dans l'idéologie de *L'Action française*, ce sont ces réalités « essentielles », et non l'appartenance territoriale, qui déterminent la nature du Canada français et qui permettent à tous les membres de la nation de communier les uns avec les autres. Ces caractéristiques, les Canadiens français les auraient héritées inchangées de leurs aïeux, les fondateurs de la Nouvelle-France. « Dès 1760, écrit la rédaction de la revue, et même avant cette date, leurs traits nationaux sont fixés²¹. » La référence au passé, le culte des origines et de la tradition, nul n'en soulignera l'importance avec autant d'éloquence et de ferveur que l'historien Groulx :

Notre doctrine, elle peut tenir tout entière en cette brève formule : nous voulons reconstituer la plénitude de notre vie française. Nous voulons retrouver, ressaisir, dans son intégrité, le type ethnique qu'avait laissé ici la France et qu'avaient modelé cent cinquante ans d'histoire. [...] Et c'est ce type français rigoureusement caractérisé, dépendant d'une histoire et d'une géographie, ayant ses hérédités ethniques et psychologiques, c'est ce type que nous voulons continuer, sur lequel nous appuyons l'espérance de notre avenir, parce qu'un peuple, comme tout être qui grandit, ne peut développer que ce qui est en soi, que les puissances dont il a le germe vivant²².

« Hérédités ethniques et psychologiques », « germe vivant », autant de concepts qui concourraient à prédéterminer l'essence même du Canada français. La nation se déploie dans l'espace, mais aussi dans le temps, selon ce raisonnement. Elle formerait ainsi un corps organique, un « être », autrement dit, qui naquit aux plus belles heures de la Nouvelle-France et qui continue toujours de se diriger vers la réalisation de son destin temporel. Mais la « personnalité » de la nation, insiste-t-on, demeure essentiellement la même en dépit de son évolution. Ce « type ethnique » que veut retrouver Groulx devra en outre puiser à deux sources spirituelles et culturelles afin d'atteindre la plénitude de son destin : Rome et la France. Est ainsi consacrée au premier rang des traits nationaux du Canada français une « latinité²³ » faite de références catholiques et françaises :

20. *L'Action française*, « La révision de notre patriotisme », *AF* (juin 1923) : 321.

21. *L'Action française*, « Le problème national », *AF* (février 1927) : 66.

22. Lionel Groulx, « Notre doctrine », *AF* (janvier 1921) : 25-26.

23. *L'Action française* utilisera souvent ce concept de « latinité » pour définir la « race » et l'« idéal » canadiens-français. Voir, entre autres, Lionel Groulx, « Les vingt ans de l'A.C.J.C. », *AF* (juin 1924) : 360-372 ; Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF* (octobre 1922) : 251-253 ; « Le sénateur Belcourt », *AF* (mars 1924) : 142.

Pour notre élite intellectuelle, nous demandons la culture romaine et la culture française. La première nous donnera des maîtres de vérité, ceux qui fournissent des règles aux esprits, qui font briller de haut les principes sans lesquels il n'est point de ferme direction, point de fondements sociaux intangibles, point d'ordre permanent, point de peuple assuré de sa fin. Dans l'ordre naturel, la culture de France, l'éducatrice immortelle de nos pensées, achèvera le perfectionnement de nos esprits²⁴.

Ce programme, Groulx l'offre à tous les Canadiens français et en particulier « à tous nos frères des autres provinces canadiennes et des États-Unis qui sentent, comme nous, que le devoir pressant est de fortifier l'énergie de notre vie nationale²⁵ ». Si la culture française et catholique a pu survivre à son déplacement au-delà de l'Atlantique, comment ne s'accommoderait-elle pas d'une migration au-delà des frontières du Québec? Selon Antonio Perrault, un des directeurs de la Ligue d'Action française, le combat pour la survivance de la civilisation française et catholique en Amérique en est un pour la Vérité et contre le matérialisme ambiant de la société nord-américaine²⁶. Compte tenu de la taille d'un tel enjeu, il n'est guère étonnant qu'on fasse appel à toutes les forces de la « race ». Impossible alors de commettre l'anachronisme de confondre la nation canadienne-française avec le Québec. En pleine crise du Règlement XVII en Ontario, Hermas Bastien, l'un des principaux collaborateurs de la revue, offrira les précisions suivantes sur l'étendue de la nation canadienne-française : « Green Valley, Pembroke²⁷, voilà des noms qui nous font ressentir combien l'origine et la langue commune établissent la fraternité mieux que la territorialité et la forme politique. Les liens formels de l'âme et du sang fondent les familles et les nationalités²⁸. » Étant donné l'éparpillement et la dispersion de la nation aux quatre coins de l'Amérique, ajoute-t-on, ce qui assurerait la cohésion de ces liens, c'est la langue française elle-même, puisque la « communauté de langues [*sic*] enfante la communauté de pensée et de volonté [qui] incline aux mêmes actes et oriente vers un même idéal²⁹ ».

24. Lionel Groulx, « Notre doctrine », *AF* (janvier 1921) : 28.

25. *Ibid.*, 32.

26. Antonio Perrault, « Notre influence extérieure par le catholicisme », *AF* (janvier 1923) : 4-24.

27. Il s'agissait, selon l'auteur, de lieux où le Règlement XVII fut appliqué de façon particulièrement sévère.

28. Hermas Bastien, « L'Ontario français », *AF* (avril 1924) : 240-241.

29. L'Action française, « La langue française », *AF* (mars 1927) : 131, 134.

En 1926, le nouveau propriétaire de la Librairie de l'Action française, Albert Lévesque, s'emploie à son tour à identifier les éléments constitutifs de la « patrie », qu'il confond volontairement avec la « nation ». Il en distingue trois catégories : l'ordre physique (qui comprend la « race » et le territoire), l'ordre historique (composé des « idées » et des traditions) et enfin l'ordre moral (qui englobe les « aspirations » et les « idéaux » communs à tous les membres de la nation)³⁰. Si Lévesque accorde quelque importance au territoire dans cette dissection de l'être national, il s'empresse de préciser que « la nation n'est pas l'État³¹ ». La nation ne procéderait ni du territoire ni de l'État. Certes, ceux-ci sont des lieux que l'entité nationale peut marquer de son génie propre, mais la définition romantique et essentialiste de la nation que partage l'auteur avec ses collègues de *L'Action française* lui interdit toute confusion conceptuelle. D'ailleurs, Lévesque offrira lui aussi une définition « territoriale » très englobante du Canada français :

Sans viser à la définition philosophique, le Canada français doit comprendre tout coin du sol canadien, où vit et grandit un groupe organisé de Canadiens français, soumis à leurs lois propres, puisant au même passé, attachés aux mêmes labeurs, soucieux des mêmes problèmes, épris des mêmes suprêmes aspirations et soutenu par l'espoir de la même survivance nationale.

Tout groupe de nos frères ainsi normalement constitué, fait partie du giron national, appelé Canada français, et doit rester lui-même dans toute son intégrité³².

Et l'abbé Arthur Robert, du Séminaire de Québec, d'abonder dans le même sens :

La nationalité, pour un peuple, c'est son origine, c'est sa langue, c'est son territoire, c'est sa forme de gouvernement. Ces quatre éléments lui donnent son caractère propre, en font un être à part. Sans doute, ils n'ont pas tous la même importance : ainsi l'unité de *sang* et l'unité de *langue* sont plus essentielles que l'uniré [*sic*] de *territoire* et de *gouvernement*, ces deux derniers peuvent changer, sans que pour cela disparaisse la nationalité³³.

30. Albert Lévesque, « Vos doctrines?... », *AF* (août 1926) : 97-117.

31. *Ibid.*, 108.

32. *Ibid.*, 105-106.

33. Arthur Robert, « Aspirations du Canada français : fondement philosophique », *AF* (février 1922) : 67. On pourra également consulter, entre autres, Anatole Vanier, « La doctrine de l'Action française », *AF* (décembre 1926) : 356; Édouard Montpetit, « L'importance du capital humain », *AF* (janvier 1926) : 16-17; et aussi Antonio Perrault, « Enquête sur le nationalisme », *AF* (février 1924) : 114.

On reconnaît dans ces définitions de la nation canadienne-française les grands thèmes du romantisme politique : fidélité au passé, à la tradition, à la foi et à la culture originelles. La nation, affirme-t-on, est une entité organique que ne peuvent contenir d'étroites frontières politiques. En effet, les paramètres de la nation sont étendus bien au-delà du Québec de manière à englober toutes les minorités françaises du Canada, voire des États-Unis. En fait, la « vocation apostolique » du Canada français rendait inévitable, selon *L'Action française*, son expansion partout en terre d'Amérique. En ce sens, les minorités françaises étaient considérées comme les vestiges ou le prolongement du grand « Empire français d'Amérique ».

La Providence, l'Histoire et l'Amérique française

L'Action française estime donc que les Canadiens français forment un peuple catholique investi, de surcroît, d'une mission particulière en Amérique : propager la foi catholique et la civilisation française. Cette vocation, si elle incombe à la nation canadienne-française tout entière, concernerait particulièrement les minorités françaises. Selon la revue, l'existence même des minorités témoigne du rôle historique joué par le Canada français dans l'évangélisation de l'Amérique. Les premiers à introduire la « civilisation » sur le continent nord-américain, les Français et après eux les Canadiens français, n'ont jamais dérogé à cette mission, insiste *L'Action française*. Lionel Groulx établit d'ailleurs un lien explicite entre la vocation apostolique du Canada français et l'expansion de la nation canadienne-française partout sur le continent nord-américain : « c'est par un dessein de Dieu, il semble bien, que nous avons été placés à tous les points du continent, pour y constituer des foyers d'apostolat catholique, pour y défendre, contre la barbarie nouvelle, le plus beau patrimoine de l'humanité³⁴. » Ce discours sur la vocation apostolique du Canada français constitue un argument fréquemment utilisé par la revue pour justifier le droit des Canadiens français à la survie et au plein épanouissement partout au pays, ce droit leur ayant été conféré, croit-on, par les deux grandes forces dirigeantes de leur existence, la Providence et l'Histoire. À ceux qui refusent de reconnaître aux Canadiens français leur ancienneté sur le sol nord-américain et qui persistent à croire au mythe de la « réserve³⁵ » du Québec, Lionel Groulx sert cette leçon d'histoire :

34. Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », dans *Dix Ans...*, op. cit., 201.

35. La thèse de la « réserve » du Québec sera dénoncée avec vigueur par l'équipe de *L'Action française* et considérée comme une négation des droits des minorités françaises des autres provin-

Ces gens-là n'ont donc jamais pris dans leur mains [*sic*] une carte de la vieille Amérique! Ils ne savent donc pas que lorsque les hommes venus de France avaient enjambé le continent depuis l'Atlantique jusqu'au fond du lac Supérieur, et depuis le Golfe du Mexique jusqu'à la Baie d'Hudson, les autres, toujours adossés aux Alléghany, continuaient de faire sécher leur linge au bord de la mer? Ils ne savent donc pas qu'à l'heure où nos gens sillonnaient en tous sens les grandes « mers douces » de l'intérieur, les gens d'à côté ne connaissaient ces mers que par ouï-dire et n'apprendraient l'existence des chutes Niagara que par la traduction du voyage du Père Hennepin publiée à Londres? Ils n'ont donc jamais lu l'aveu de Sir James Murray que, sur la fin du régime français, aucun bourgeois de Boston ou d'Albany ne pouvait acheter une peau de castor sans passer par les trafiquants français³⁶?

Groulx précise qu'il y avait, dans cet expansionnisme de la Nouvelle-France, autre chose qu'une passion débridée pour l'exploration et pour l'aventure. Une motivation beaucoup plus noble et profonde aurait animé ces pionniers, soit la propagation du christianisme³⁷. Cette vocation apostolique, que le matérialisme ambiant de la société moderne rendrait plus nécessaire que jamais, vaudrait aux Canadiens français une place bien particulière en Amérique, pour peu que les générations à venir s'engagent à l'occuper :

Nous croyons à la mission apostolique du peuple canadien-français. [...] Toute notre histoire atteste que jamais nos ancêtres n'ont refusé la tâche assumée dès la découverte du Canada par les Français. Après la conquête, nous voyons les évêques de Québec s'ingénier à remplir les vides que la mort faisait aux avant-postes lointains, dans les provinces maritimes comme aux bords des grands lacs [...]. Des centaines, des milliers de nos prêtres les ont suivis [ces pionniers], parsemant ces contrées de paroisses et d'institutions florissantes. Nous nous en réjouissons sans réserve³⁸.

Cette foi en la mission providentielle de la nation canadienne-française fournira à *L'Action française* d'importantes munitions dans sa lutte pour la défense des minorités françaises. Les Canadiens français, affirme-t-elle avec conviction, ne sauraient être traités comme les derniers venus au pays, ils ne constituent pas un groupe ethnique comme il y en a tellement

ces. Voir en particulier Lionel Groulx, « Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" », dans *Dix Ans...*, *op. cit.*, 212.

36. Lionel Groulx, « Les leçons de l'histoire aux bords du St-Maurice », *AF* (août 1927) : 103-104.

37. Lionel Groulx, « La découverte du Mississipi », *AF* (avril 1923) : 212.

38. *L'Action française*, « Le problème religieux », *AF* (janvier 1927) : 11.

au Canada depuis la vague d'immigration du début du siècle. À titre de premiers explorateurs et de premiers évangélisateurs d'une bonne partie du Nouveau Monde, ils mériteraient un respect plus grand que celui qu'ils obtiennent dans plusieurs provinces à majorité anglaise. La nation canadienne-française, affirme Groulx, a payé de son labeur et de son sang son droit à l'existence partout en Amérique³⁹. *L'Action française* en déduit que ce serait commettre une grave injustice envers tout le Canada français que de priver les minorités françaises de leurs droits scolaires et religieux. C'est ainsi que *L'Action française* s'affaira à multiplier les preuves que les Canadiens français furent les premiers à introduire la « civilisation » au Canada.

Parmi toutes les régions de l'Amérique française, c'est l'Ontario qui, après le Québec, est considéré comme l'une des plus anciennes, un des endroits où les grands hommes de la Nouvelle-France se sont le plus illustrés. Les Franco-Ontariens seraient les descendants de ces pionniers et, à défaut de pouvoir faire respecter la constitution canadienne et abroger le Règlement XVII, ils ont raison, selon Hermas Bastien, de jouer la carte de leur ancienneté en terre ontarienne :

Nos ancêtres ont tracé, de Terre-Neuve aux Rocheuses, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, une immense croix romaine. Plus qu'aucune autre région, peut-être, hormis notre province [le Québec] et les Provinces Maritimes, l'Ontario fut jadis terre française. Aux temps de la Nouvelle-France doivent remonter bien des cités ontariennes pour se découvrir des titres de noblesse. Chaque fois qu'elles s'inclinent sur leur passé local, des noms et des gestes français leur apparaissent. Tout le territoire ontarien conserve l'empreinte des pionniers venus au pays après Champlain⁴⁰.

Bastien poursuit sur la même lancée en énumérant les exploits des grands hommes qui ont sillonné et empreint l'Ontario de la civilisation française : Brûlé, de Casson et de Galinée qui ont traversé et baptisé d'innombrables lacs et rivières, Frontenac qui faisait construire et reconstruire près du lac Ontario le fort Cataracoui, rebaptisé Kingston par les loyalistes américains, les Récollets et les Jésuites qui furent les premiers à introduire le christianisme auprès des populations amérindiennes, etc. « Toute l'histoire atteste que les syllabes françaises ont les premières charmé les échos de la terre ontarienne. [...] Peut-être y a-t-il ici un argument dont nous négligeons de nous servir ? Des gens, insensibles aux arguments constitu-

39. Lionel Groulx, « Nos martyrs », *AF* (juin 1925) : 369-376.

40. Hermas Bastien, « L'Ontario français », *AF* (avril 1924) : 238.

tionnels, écouterait un argument d'ordre historique et admettraient que les descendants des explorateurs du sol ont droit à quelques égards⁴¹. »

Lionel Groulx exprime un sentiment semblable au lendemain d'une tournée de conférences entreprise en 1924 dans les comtés de Kent et d'Essex, dans le Sud ontarien, le « berceau », pour ainsi dire, de l'Ontario français. Son *alter ego*, Jacques Brassier, évoque avec nostalgie la toponymie de ce coin de pays qui porte encore clairement la marque de la Nouvelle-France :

Et sur la carte, on lit ces noms de résonance française : Belle-Rivière, Pointe-aux-Roches, Pointe-aux-Bouleaux, Grande-Pointe, Pain-Court, Rivière-aux-Canards... Le voyageur qui a consulté l'histoire, se rappelle qu'il entre en effet dans un vieux pays français. Dès l'année 1752 pendant que, sur l'autre rive, grandissait depuis un demi-siècle, l'établissement de Lamothe Cadillac, vingt familles avaient déjà leurs foyers sur le côté sud de la rivière Détroit. En 1816 l'évêque de Québec y trouvait trois paroisses et une population de 2,600 âmes. L'émigration anglaise s'étant peu dirigée de ce côté, jusque vers 1830, peut-on dire, Essex appartient aux Canadiens français⁴².

Le Canada français posséderait en Ontario un droit d'aînesse qui s'accommode mal de la persécution que lui font subir le gouvernement provincial et son Règlement XVII⁴³. Toutefois, *L'Action française* n'applique pas cet argument d'ordre historique qu'à la seule province de l'Ontario. Les Canadiens français de l'Ouest disposeraient de droits identiques, droits qui, encore une fois, sont spoliés par trop allègrement. Dans cette vaste région, c'est le rôle de l'Église canadienne-française qui sera valorisé, encore davantage peut-être qu'en Ontario. Albert Prince, auteur de la *Chronique de l'Ouest canadien*, écrit que « [l']Église de l'Ouest a été fondée par l'apostolat français et canadien-français au prix de sacrifices et d'héroïsmes dont Dieu seul peut récompenser tout le mérite et dont l'histoire moderne ne peut offrir que bien peu d'exemples⁴⁴ ». Toutes les com-

41. *Ibid.*, 239.

42. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Dans Kent et Essex », *AF* (mai 1924) : 297. Voir aussi Fr. Alexis, cap., « La colonisation française dans l'Ontario », *AF* (mars 1919) : 122-133.

43. *L'Action française* invitera également le sénateur N.-A. Belcourt, président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario et farouche résistant au Règlement XVII, à rédiger un article sur le bilinguisme en Ontario dans lequel il fera lui aussi grand cas de l'appartenance ancestrale de sa province à la Nouvelle-France, toujours dans le dessein de démontrer l'injustice de la loi scolaire ontarienne. Voir N.-A. Belcourt, « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *AF* (avril 1925) : 204-221.

44. Albert Prince, « En Saskatchewan », *AF* (octobre 1921) : 628-629.

munautés catholiques de l'Ouest, poursuit-il, ont été fondées par des évêques de langue française.

Les héros de l'Ouest occupent une place particulière dans le panthéon national, sans doute en raison de ce que la colonisation de cette région est beaucoup moins ancienne. Nul besoin de remonter au ^{xvii}^e pour retrouver les apôtres du christianisme et de la civilisation française à l'ouest des Grands Lacs⁴⁵. De naissance bien plus récente, ceux-ci portent des noms qui, insiste-t-on, n'en sont pas moins inspirants que ceux des Champlain et des Brûlé de la Nouvelle-France. En effet, les Provencher, les Taché et les nombreux groupes de missionnaires à avoir parcouru l'Ouest mériteront l'admiration, voire la vénération, de *L'Action française*.

Le mérite d'avoir fondé l'Église de l'Ouest revient, selon la revue, à M^{gr} Provencher. En 1818, à la demande de lord Selkirk, l'évêque de Québec, M^{gr} Plessis, dépêcha Provencher, alors simple abbé, sur les lieux de la colonie de la Rivière-Rouge afin d'y établir une mission. On jetait ainsi les bases de l'Église de l'Ouest qui, selon le capucin Alexis de Barbezieux, était destinée à connaître, grâce à l'apport des générations successives de Canadiens français, un rayonnement considérable⁴⁶. Avec la fondation des paroisses de Saint-Boniface, de Saint-François-Xavier et de Pembina, ainsi qu'avec l'arrivée des communautés religieuses, notamment les sœurs grises et les Oblats, l'avenir du catholicisme dans l'Ouest était assuré, écrit-il⁴⁷. L'œuvre de Provencher fut poursuivie, après sa mort, par son coadjuteur oblat, M^{gr} Taché, que le directeur de *L'Action française* considère comme « l'un des plus glorieux fils de la patrie canadienne-française⁴⁸ ». Lionel Groulx, profondément ému, en effet, par le labeur de Taché, n'hésitera pas à élever le prélat au rang des grands héros du peuple canadien-français :

Spectacle plein de majesté qui nous reporte à nos temps héroïques. Une seule œuvre, dans notre histoire, est comparable peut-être à celle des Oblats dans le Nord-Ouest : celle des Jésuites dans l'ancienne Nouvelle-France. [...]

45. *L'Action française* s'intéresse tout de même aux explorateurs qui, au nom de la France, prirent possession de l'Ouest. On consultera là-dessus Yves Tessier-Lavigne, « Le bilinguisme dans l'Ouest canadien. 1^{er} article », *AF* (mai 1925) : 266-273. La Vêrendrye y est particulièrement honoré, lui qui « pratiqu[a] dans ces parages les premières ouvertures de la civilisation », *ibid.*, 269.

46. Fr. Alexis, cap., « L'Église catholique au Nord-Ouest », *AF* (août 1921) : 486-492.

47. *Ibid.*, 489-491. L'apport des communautés religieuses à la colonisation de l'Ouest est étudié dans un article de M^{gr} Joseph Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, « L'apostolat dans un diocèse de l'Ouest », *AF* (mars 1924) : 146-154. On consultera aussi le texte de l'archevêque de Saint-Boniface, Arthur Béliveau, « Les Canadiens français et le rôle de l'Église catholique dans l'Ouest », *AF* (mai-juin 1927) : 355-365.

48. Lionel Groulx, « Monseigneur Taché », *AF* (octobre 1923) : 211.

[Taché] a fondé comme fondaient jadis les grands Français qui taillaient leurs œuvres à la mesure du continent. Dans un pays où les politiques verraient clair, l'on aurait compris depuis longtemps que la plus grande œuvre accomplie dans l'Ouest fut la prise de possession du pays par cet homme d'Église qui, avant l'invasion des immigrants, avait allumé partout les flambeaux de la plus haute civilisation⁴⁹.

Sous la gouverne de Taché et de ses successeurs, neuf diocèses et quatre vicariats apostoliques naîtront⁵⁰. Au grand dam de Groulx, cette prise de possession du sol par le clergé canadien-français fut toutefois totalement ignorée par les autorités fédérales qui, au lendemain de la Confédération, auraient pénétré dans le pays en usurpateurs. Le traitement réservé au Métis et la marginalisation de l'éducation française et catholique dans les provinces qu'on allait bientôt créer en témoigneraient abondamment⁵¹. Malgré ces revers, Taché « a fait le Manitoba français ; il l'a fait en le sauvant de la guerre civile et peut-être de l'anéantissement en 1870 ; il l'a fait en y appelant des colons canadiens-français et une élite de jeunes chefs ; il l'a fait en sauvant tout l'Ouest d'une conquête américaine⁵² ». Le Canada anglais aurait donc intérêt, ajoute Groulx, à se rappeler la dette qu'il a envers le Canada français, lui qui ouvrit tout l'Ouest à la « civilisation ». L'archevêque de Saint-Boniface, Arthur Béliveau, y va d'une analyse semblable. Les historiens canadiens-anglais, écrit-il, ignorent la contribution du clergé canadien-français au développement de l'Ouest dont ils font faussement commencer l'histoire en 1870, au moment où l'État fédéral en prit possession.

À l'occasion de l'anniversaire qu'on célèbre [les soixante ans de la Confédération], qu'on se donne la peine d'étudier de nouveau les origines des provinces de l'ouest. On verra combien le Canada, non moins que l'Église catholique, est redevable aux Provencher, aux Taché, aux Demers, aux Blanchet, aux Lacombe, à tous les humbles missionnaires qui portèrent, au prix des plus pénibles sacrifices, les bienfaits du christianisme et de la civilisation jusqu'aux extrémités de notre pays⁵³.

49. *Ibid.*, 214, 223.

50. Arthur Béliveau, « Les Canadiens français et le rôle de l'Église catholique dans l'Ouest », *AF* (mai-juin 1927) : 362.

51. Noël Bernier, « Le rôle du Gouvernement provisoire », *AF* (juin 1920) : 266-273.

52. Lionel Groulx, « Monseigneur Taché », *op. cit.*, 222.

53. Arthur Béliveau, « Les Canadiens français... », *op. cit.*, 364-365.

Autant de raisons de faire comprendre « combien sacrés, en ce pays canadien, doivent être les droits de ces fondateurs⁵⁴ ». Sur ce point, le raisonnement de *L'Action française* ne permet aucune méprise : les Canadiens français, où qu'ils se trouvent au pays, ont le droit d'exister et de s'épanouir sans se dénaturer, sans céder aux pressions assimilatrices de la majorité anglo-protestante. Leur mission providentielle et leur ancienneté en Amérique permettraient de justifier de telles prétentions. Par conséquent, selon l'équipe de la revue, le principe des deux peuples fondateurs, qui serait inscrit clairement dans la constitution canadienne, serait la reconnaissance politique et juridique de l'œuvre historique et missionnaire accomplie par les Canadiens français d'un bout à l'autre du pays. Armée de ces arguments, *L'Action française* mènera la charge contre les injustices infligées aux minorités françaises.

LES MINORITÉS FRANÇAISES DANS L'UNIVERS ANGLO-PROTESTANT

Les « peuples fondateurs » et l'expansion des minorités

L'Action française n'a pas recours qu'à des arguments d'ordre historique lorsqu'elle se porte à la défense des minorités françaises. Elle fait également appel à des principes constitutionnels, principes que plusieurs provinces canadiennes, déplore-t-elle, s'emploient à violer de manière scandaleuse depuis l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. La constitution canadienne repose, selon la revue, sur une idée-force immuable : l'existence de deux nations, de deux « peuples fondateurs » au Canada. Il s'agit là d'un autre grand thème du nationalisme de la revue qui doit être considéré en relation avec la problématique des minorités françaises. En cela, *L'Action française* reprend à son propre compte le raisonnement de Henri Bourassa⁵⁵. C'est d'ailleurs en invoquant la binationalité du Canada que les collaborateurs à la revue pourront se permettre d'intervenir dans les affaires des autres provinces lorsqu'ils croiront les droits de leurs compatriotes menacés. D'aucuns pourraient voir en cette immixtion dans les champs de compétence des provinces voisines une démarche contredisant la logique de l'autonomie provinciale qui, selon les historiens déjà mentionnés, serait si chère à

54. « Pour la petite histoire », *AF* (août 1923) : 96.

55. Voir Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec (1900-1914)* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1969), 178 p. ; Jean Drolet, « Henri Bourassa : une analyse de sa pensée », dans Fernand Dumont et al., dir., *Idéologies au Canada français. 1900-1929* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973), 223-250.

L'Action française lorsque les intérêts du Québec paraissent menacés. Il n'en est pourtant rien : en réalité, le principe de l'autonomie provinciale ne sera jamais considéré comme une fin en soi et sera en tout temps subordonné à celui des deux peuples fondateurs. Si la stratégie de l'autonomie provinciale favorise le respect du principe des peuples fondateurs (comme dans le cas des dossiers d'intérêt strictement québécois), on y aura recours sans réserve aucune. Autrement, on n'hésitera pas à la mettre au rancart. Une telle hiérarchisation des fins et des moyens n'a bien sûr rien de surprenant lorsqu'on considère, encore une fois, la conception foncièrement romantique de la nation que partagent les collaborateurs à *L'Action française*. L'État provincial n'étant qu'un outil devant servir à l'épanouissement de la *nation* canadienne-française, les deux entités recouvrent des réalités conceptuelles différentes et impossibles à confondre.

Cette interprétation de la constitution canadienne sera réitérée à plusieurs reprises dans les pages de la revue. « L'idée dominante dans la constitution de 1867, écrit Antonio Perrault, c'est celle d'un contrat, d'un traité entre deux races, la française et l'anglaise, deux communautés religieuses, l'une catholique, l'autre protestante. La base de cette union fut l'égalité parfaite de traitement entre les deux groupes ethniques consentant à signer cette convention politique⁵⁶. » La direction de la revue reprendra la même idée en faisant de la Confédération un « pacte moral » entre le Canada français et le Canada anglais, les deux « nationalités-mères du pays⁵⁷ ». Plusieurs dispositions de la constitution, poursuit-on, consacrent ces différences, notamment les articles 92, 93, 129 et 133 qui, dans les domaines scolaire, religieux, judiciaire et législatif, protègent la « personnalité distinctive » des Canadiens français autant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec.

Les droits du Canada français étant en principe protégés partout au pays, *L'Action française* encouragera l'expansion de la communauté en Ontario et à l'ouest des Grands Lacs. Rappelons le contexte : l'exode rural et l'émigration en Nouvelle-Angleterre soulèvent d'importantes inquiétudes dans les milieux nationalistes des années 1920. La revue, par conséquent, croira plus profitable pour les Canadiens français de pratiquer l'agriculture dans les autres provinces canadiennes que de sombrer dans le marasme urbain de Montréal et surtout des États-Unis :

56. Antonio Perrault, « Déceptions et griefs », *AF* (mai-juin 1927) : 387.

57. *L'Action française*, « Les modes d'action nationale », *AF* (décembre 1927) : 325-327.

Nos chefs de Québec, tout comme ceux de l'Ontario et de l'Ouest, se doivent de décréter le nombre, le peuplement, la conquête de toujours plus de territoire français. Dieu merci, nous possédons les hommes, les recrues toutes prêtes à marcher sous l'arc de triomphe des branches entrelacées. Il ne s'agit que de leur frayer la route, de leur ouvrir le champ libre, de les armer d'un peu de secours puis de les recruter, de les diriger, de les seconder, ces vaillants qui débordent de nos vieilles paroisses et qui vont se diminuer ailleurs si on ne leur offre une entreprise héroïque⁵⁸.

En Abitibi et dans le Nouvel-Ontario, poursuit-on, il existe 300 000 terres qui n'attendent que d'être conquises. Un professeur de l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Charles Gagné, trouvera « illusoire de nous cantonner dans le Québec » et encouragera lui aussi le déplacement des Canadiens français vers le Nouvel-Ontario, région dont les intérêts sont « solidaires » de ceux de l'Abitibi⁵⁹. Lionel Groulx ne sera pas d'avis contraire : « ... plutôt que de voir un Canadien français de nos campagnes prendre la route des États-Unis ou s'en venir accepter dans nos villes, un rôle de manœuvre inférieur, nous préférons de beaucoup le voir s'établir sur une bonne terre de l'ouest, au milieu de ses compatriotes⁶⁰. » La croissance de la population canadienne-française à l'extérieur du Québec, en somme, sera considérée comme vitale au développement de la nation et à la « revanche des berceaux », tout en étant célébrée comme une preuve supplémentaire de l'action bienfaisante de la Providence⁶¹.

L'essaimage du Canada français s'accompagne toutefois de certaines responsabilités, estime la revue, notamment celle d'affirmer haut et fort la présence française partout au pays. Le recensement fédéral de 1921 fournit d'ailleurs aux minorités une excellente occasion de s'acquitter de ce devoir, car « [les] chiffres qui sortiront des rapports additionnés fixeront pour dix ans notre influence dans la vie politique et religieuse du Canada⁶² ». Les enjeux paraissent donc d'une très grande importance. Si tous les Canadiens français doivent demeurer vigilants, précise-t-on, ce

58. L'Action française, « Agriculture et colonisation », *AF* (septembre 1927) : 135-136. Voir aussi Olivar Asselin, « Les lacunes de notre organisation économique », *AF* (mars 1921) : 130-146.

59. Charles Gagné, « Le problème agricole : III. Les remèdes », *AF* (avril 1924) : 236-237.

60. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF* (avril 1925) : 264.

61. Louis Lalonde, « La revanche des berceaux », *AF* (mars 1918) : 98-108 ; Fr. Alexis, cap., « La colonisation française dans l'Ontario », *AF* (mars 1919) : 122-133.

62. Joseph Bruchard, « Préparons le recensement », *AF* (mars 1921) : 151.

sont surtout les minorités françaises qui devront s'appliquer avec le plus grand soin à tromper les astuces des « recenseurs étrangers [qui] sont enclins à [les] diminuer » et à les classer parmi les groupes de langue anglaise⁶³. *L'Action française* encouragera également les minorités françaises à prendre la place qui leur revient au sein des instances étatiques fédérales et provinciales. Il s'agirait là d'un corollaire logique du principe des deux peuples fondateurs, des droits garantis aux minorités par la constitution et de la réalité démographique du Canada français. En 1927, le secrétaire général de la Ligue d'Action française, Anatole Vanier, intervient personnellement auprès du premier ministre Mackenzie King pour protester contre la nomination d'un sénateur anglais pour l'Ontario, alors que les Franco-Ontariens, qui n'ont que deux sénateurs les représentant, en auraient droit à trois⁶⁴. Dix ans auparavant, le sénateur Philippe Landry, l'un des chefs de la résistance au Règlement XVII, revendiquait lui aussi auprès du premier ministre Borden une meilleure représentation des Franco-Ontariens au Sénat, revendication qui sera reprise par Albert Prince au nom des minorités de l'Ouest⁶⁵. En 1925, ce sera au tour du sénateur Napoléon Belcourt, président de l'ACFEO, de réclamer une plus grande place pour la langue française dans les sphères juridique et législative de sa province⁶⁶. Les lacunes à ce niveau, ajoute-t-il, sont d'autant plus déplorables qu'en 1791, le Parlement britannique avait officiellement reconnu l'égalité complète du français et de l'anglais à l'Assemblée législative du Haut-Canada.

Par contre, l'œuvre la plus importante des minorités françaises, celle dont dépend leur survivance même, c'est de loin l'expansion de leur réseau institutionnel. Bien sûr, comme on le verra plus loin, ce sont la paroisse et l'école que l'on présente comme les piliers de ce réseau, mais cela n'empêche pas *L'Action française* d'insister également sur deux autres types d'institutions jouant un rôle particulièrement important dans la politisation des minorités : la presse et les « sociétés nationales ».

La « bonne presse » est perçue comme indispensable à la santé morale de tout le Canada français, compte tenu de la prolifération des journaux libéraux et de la presse « jaune ». Mais dans les provinces à majorité anglo-

63. *Ibid.*, 152.

64. Lettre d'Anatole Vanier à Mackenzie King, « Extraits de notre correspondance », *AF* (janvier 1927) : 58.

65. Philippe Landry, « La représentation de la race française au Sénat », *AF* (mars 1917) : 65-73 ; Albert Prince, « En Saskatchewan », *AF* (octobre 1921) : 629-630.

66. N.-A. Belcourt, « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *AF* (avril 1925) : 204-221.

protestante, elle est dotée d'une mission supplémentaire, celle d'éduquer et d'éclairer les minorités françaises, de leur rappeler leurs droits afin de mieux les défendre. Les encouragements que *L'Action française* adresse aux journaux des communautés minoritaires sont nombreux, mais en pleine crise du Règlement XVII, c'est *Le Droit* d'Ottawa qui est considéré comme l'exemple-type du journal patriote et qui mérite les accolades et les éloges les plus chaleureux. Lors d'un banquet célébrant les dix ans du *Droit*, Antonio Perrault dira du quotidien franco-ontarien qu'il est le

frère d'armes d'une revue comme l'*Action française*. [...] C'est aux journalistes du talent et de la mentalité de ceux qui écrivent dans le *Droit*, qu'il appartient de reprendre les articles de l'*Action française*, de les monnayer, si je puis dire, de faire de ces idées de petites pièces qu'ils lancent dans la circulation.

[...] L'objectif précis que poursuit le *Droit*, depuis dix ans, c'est de se mettre au service des idées catholiques et françaises, défendre cet héritage spirituel dans l'Ontario, le coin de terre canadienne où il paraît le plus menacé.

[...] Par cette attitude c'est toute l'âme française au Canada qu'il fortifi[e]⁶⁷.

Perrault lancera également un appel aux élites canadiennes-françaises, en particulier aux professionnels et aux hommes d'affaires, pour qu'ils soutiennent financièrement *Le Droit*, ce dernier conservant, vaille que vaille, son entière indépendance face aux milieux politiques et commerciaux⁶⁸.

Outre la presse, *L'Action française* fera grand cas du rôle des sociétés nationales, celles-ci occupant à leur tour une fonction essentielle dans le réseau institutionnel canadien-français. Dans un contexte de dispersion et de minorisation, explique-t-on, ce type de regroupement doit viser à politiser la population canadienne-française en dehors des étroites limites du système partisan, de manière à ce qu'en toutes choses, « l'intérêt purement national » soit mis au premier rang des priorités⁶⁹. Alors que la crise du Règlement XVII bat son plein, il va sans dire qu'on souligne à maintes reprises l'œuvre de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, mais les homologues de l'ACFEO dans les autres provinces, surtout celles de l'Ouest, méritent également les félicitations et les encouragements de la revue. Invité par *L'Action française* à faire le portrait de

67. Antonio Perrault, « Pour "Le Droit" », *AF* (décembre 1923) : 335, 337, 338.

68. En 1928, les quinze ans du *Droit* susciteront eux aussi des commentaires semblables. Voir Jean Beauchemin, « Sur un anniversaire », *L'Action canadienne-française* (avril 1928) : 247-249, désormais *ACF*.

69. Donatien Frémont, « L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan », *AF* (février 1918) : 63.

l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, Noël Bernier, un des directeurs de l'organisme, en exposera les objectifs en ces termes : « L'œuvre de notre Association est une œuvre de Résistance et de préservation nationale : résistance contre tout empiètement actuel sur notre droit à l'enseignement du français ; préservation nationale, par la mise en valeur, au sein de la minorité, de toutes les forces nécessaires à notre vie quotidienne d'abord, et, ensuite, à notre légitime développement dans l'avenir⁷⁰. » Lionel Groulx fera de l'association franco-manitobaine le « ministère des intérêts canadiens-français » de la province :

L'Association d'éducation n'a pas seulement déterminé, puis organisé la résistance contre la loi Norris-Thornton [qui annulait l'entente Laurier-Greenway sur le statut du français dans les écoles de la province] ; pas seulement fouetté, éveillé le sentiment national ; elle a suscité au Manitoba l'effort positif, la volonté constructive qui, depuis quelque vingt ans, paraît animer, d'un bout à l'autre du Canada, nos résistances françaises⁷¹.

Le développement du réseau associatif en milieu minoritaire s'inscrit donc, selon Groulx, dans le réveil nationaliste amorcé au tournant du siècle par Henri Bourassa, Olivar Asselin et la Ligue nationaliste. À l'extérieur comme à l'intérieur du Québec, le mouvement nationaliste n'aurait qu'un objectif : défendre les droits de la « race » française partout où elle a essaimé. Et selon *L'Action française*, c'est contre les droits scolaires et religieux des minorités françaises que la majorité anglaise dirige ses assauts les plus dangereux.

La paroisse et l'école

En effet, la revue fait de la paroisse et de l'école française et catholique le fondement de tout le réseau institutionnel des minorités françaises. Sur ces questions comme sur tant d'autres, le discours de *L'Action française* demeure le même pour les Canadiens français du Québec et pour ceux des autres provinces, le principe faisant de la langue la « gardienne » de la foi devant être appliqué dans toutes les communautés françaises du pays. Ces préoccupations sont en partie le prolongement de la controverse provoquée en 1910 par le cardinal Bourne au Congrès eucharistique international de Montréal, au cours duquel le dignitaire ecclésiastique avait suggéré qu'en

70. Noël Bernier, « L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba », *AF* (janvier 1918) : 20. Voir aussi « Une nouvelle association d'éducation [en Alberta] », *AF* (décembre 1925) : 359.

71. Lionel Groulx, « Lettre du Manitoba », *AF* (juillet 1928) : 40.

Amérique, la langue du catholicisme devait être l'anglais. Henri Bourassa avait riposté avec des arguments démontrant l'irrecevabilité d'une telle position au Canada français et que *L'Action française* fera siens⁷². Dans l'optique romantique, la foi est transmise à l'intérieur d'un contexte culturel spécifique et le catholicisme, bien qu'il soit « universel » par définition, doit s'y adapter. Il serait donc contraire aux intérêts de l'Église de recourir à l'aliénation culturelle, si l'on souhaite augmenter son rayonnement.

Ce qu'il faut suprêmement pour le Dieu des âmes, c'est un clergé animé avant tout de motifs surnaturels, qui atteigne son troupeau, qui vive en contact intime avec lui, qui soit vraiment *ex hominibus assumptus*. Or, en règle générale, un clergé de même tempérament national réalisera mieux ces dernières conditions. Aussi bien, Léon XIII affirmait-il qu'il n'est rien de plus important pour conserver la foi ou la ramener parmi les peuples, que de recruter un nombreux clergé national⁷³.

La revue revendiquera donc à maintes reprises un « clergé national » pour tout le Canada français et en particulier pour les communautés minoritaires aux prises avec les honteuses tactiques d'anglicisation de certains membres de l'épiscopat de langue anglaise. L'organisation paroissiale, affirme-t-elle, représente un rempart nécessaire contre le matérialisme de la société dominante nord-américaine, mais aussi contre l'assimilation culturelle. Pourtant, plusieurs communautés minoritaires, soumises à des évêques de langue anglaise par trop intolérants, seraient privées de cette armature essentielle⁷⁴. En Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, dans l'Ouest, nombreuses seraient les paroisses à majorité française devant s'accommoder d'un curé unilingue anglais⁷⁵. En Ontario, en particulier, cer-

72. Voir Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXF Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910* (Montréal, *Le Devoir*, 1910), 30 p.

73. *Veritas*, « Le bilinguisme à l'Église au Canada », *AF* (août 1925) : 67-68.

74. D'ailleurs, *L'Action française* se réjouira chaque fois qu'un évêque canadien-français ou acadien sera nommé à une charge en milieu minoritaire. Voir, entre autres, « Les Acadiens », *AF* (novembre 1917) : 346; Philippe Perrier, « Hommage à M^{gr} Chiasson », *AF* (septembre 1920) : 394-395; « Monseigneur Rhéaume », *AF* (octobre 1923) : 204-207. Quelquefois, on rendra un hommage posthume à un évêque qui aura contribué de façon particulière au rayonnement de la civilisation française et catholique à l'extérieur du Québec. Ce sera le cas de M^{gr} Élie-Anicet Latulipe, premier évêque de Haileybury décédé en 1922. Selon Philippe Perrier, Latulipe réussit à « continuer sur la terre d'Ontario l'histoire de nos courses apostoliques, [à] rattacher au passé catholique et français les événements les plus consolants pour la survivance de nos aïeux et la foi de nos pères ». Philippe Perrier, « Un évêque missionnaire », *AF* (avril 1923) : 217.

75. *Veritas*, « Le bilinguisme à l'Église au Canada », *AF* (août 1925) : 67-68. Voir aussi Aurèle Gauthier [pseudonyme de Georges Simard], « Au pays de l'Ontario », *AF* (mai 1923) : 295-302; et « La question bilingue ontarienne », *AF* (mai 1918) : 230-240.

taines administrations épiscopales refuseraient de reconnaître la validité de la formation théologique des finissants des collèges de langue française du Québec et insisteraient pour qu'ils fassent leurs études au collège de Sandwich, « cette usine de dénationalisation⁷⁶ ». Certains curés de langue anglaise iraient même jusqu'à se livrer à un chantage disgracieux en menaçant leurs ouailles canadiennes-françaises dissidentes de leur refuser, le temps venu, l'extrême-onction⁷⁷. Un Lionel Groulx sorti de ses gonds déplorera le sort de la paroisse catholique dans le Sud ontarien qui, au lieu de protéger les Canadiens français, se retourne trop souvent contre eux :

Mais comment donc [de tels procédés] seraient-ils tolérables dans un pays officiellement bilingue comme le Canada ? Dans cette ambiance anglo-protestante, autour de ces petites villes justement dénommées « villes frontières » et sur lesquelles se projette déjà la grande ombre américaine, il semblerait que l'intérêt national et l'intérêt supérieur du catholicisme eussent commandé de laisser debout tous les remparts. Quand la frontière naturelle est si peu de chose, il conviendrait, à ce qu'il semble, de maintenir la frontière ethnique. À qui fera-t-on croire, en bonne vérité, que l'importance de parler anglais dans les églises doit passer avant toutes les sécurités de la foi et toutes les considérations politiques ? Nos compatriotes, avons-nous besoin de le dire, supportent avec douleur cet ostracisme de leur langue ; ils connaissent cette angoisse profonde d'avoir à hésiter constamment entre le respect de leur langue et le respect des autorités paroissiales⁷⁸.

À une époque où l'école française et catholique semble assaillie de toutes parts, l'importance d'un clergé national fort et capable de tenir tête aux ennemis de la « race » fait l'unanimité, d'autant plus, déplore la revue, que plusieurs membres de l'épiscopat de langue anglaise appuient ouvertement les lois scolaires dont sont victimes les minorités françaises⁷⁹. C'est d'ailleurs autour de la question scolaire que se mobilisent le plus

76. J. Albert-Foisy, « Tactiques d'anglicisation : deux articles du "Droit" », *AF* (septembre 1917) : 283.

77. *Ibid.*, 284.

78. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Dans Kent et Essex », *AF* (mai 1924) : 303. Cependant, Groulx se montrera beaucoup plus optimiste lorsqu'il décrira la structure paroissiale des Franco-Manitobains, eux dont la survivance nationale est attribuable selon lui « au clergé canadien-français, l'un des plus actifs et des plus respectés de notre pays et qui a eu ce rare bonheur de n'être jamais gouverné que par de grands évêques », Lionel Groulx, « Lettre du Manitoba », *AF* (juillet 1928) : 39.

79. « La question bilingue ontarienne », *AF* (avril 1918) : 176-192. *L'Action française* cherchera aussi, sur la question des écoles, la caution d'éminents théologiens ainsi que celle du pape Benoît XV. Voir

gros des énergies de *L'Action française* lorsqu'il est question des minorités. L'injustice que leur font subir les gouvernements des provinces à majorité anglaise est présentée comme une preuve supplémentaire des dangers inhérents à la laïcisation et à l'étatisation de l'éducation aux dépens des autorités religieuses⁸⁰. *L'Action française* ajoute ainsi à son argumentation historique et constitutionnelle un argument d'ordre moral et d'inspiration nettement romantique : chercher à acculturer les Canadiens français et à les mettre en état de rupture vis-à-vis de leur propre réalité historique équivaut à une transgression du droit naturel, cette « loi immuable [selon laquelle] chaque être doit se développer selon la nature, et chaque groupe national selon ses aspirations séculaires⁸¹ ». D'après la revue, depuis l'entrée en vigueur de la Confédération, on ne compte plus les agressions commises contre les minorités françaises dans le domaine scolaire. On violerait ainsi la constitution, mais aussi toute la tradition politique préconfédérale.

Si les textes surabondent concernant les écoles des minorités, c'est toute fois la crise du Règlement XVII (1912-1927) qui revient le plus souvent dans les pages de *L'Action française*⁸². En fait, le conflit scolaire ontarien sera perçu comme l'une des plus graves crises nationales de l'heure et constitue sans contredit l'un des principaux dossiers suivis par la revue, tous champs d'intérêt confondus. Le ton d'un grand nombre des commentaires et analyses sera résolument belligérant : les collaborateurs, par leur plume, voudront se porter à la défense de l'école assiégée par les ennemis du Canada français et ainsi contribuer à soutenir la résistance franco-ontarienne. Les rédacteurs refusent de se désolidariser de leurs compatriotes franco-ontariens et répètent qu'une agression dirigée contre n'importe quelle des minorités françaises est subie invariablement par la nation canadienne-française tout entière. Deux idées importantes se dégagent de

« La question bilingue ontarienne : l'article de M^{gr} L.-A. Pâquet, une lettre de S. E. le Cardinal Gasparri », *AF* (mars 1917) : 90-96 ; et « Benoît XV et la question bilingue. Lettre de Notre Saint Père le Pape Benoît XV aux archevêques et évêques du Canada », *AF* (novembre 1918) : 526-528.

80. Philippe Perrier, « Une œuvre pédagogique », *AF* (novembre 1927) : 279-288.

81. *Ibid.*, 285-286.

82. Il serait fastidieux de faire l'inventaire de tous les articles de *L'Action française* étudiant les conflits scolaires en milieu minoritaire. Nous renvoyons toutefois le lecteur à quelques-unes des analyses les plus percutantes : Philippe Perrier, « Mgr Langevin », *AF* (juillet 1919) : 289-299 ; Arthur Béliveau, « Après cinquante ans », *AF* (juin 1920) : 255-265 ; Yves Tessier-Lavigne, « Le bilinguisme dans l'Ouest canadien. 2^e article », *AF* (juin 1925) : 330-345 ; Hermas Bastien, « Dans les provinces maritimes », *AF* (juin 1925) : 350-368.

la politique éditoriale de la revue sur la question scolaire : d'abord, le désir de renforcer les liens unissant toutes les communautés françaises du pays (nous y reviendrons dans la troisième partie de cette étude) et, en second lieu, l'énorme importance accordée à l'école dans la socialisation et la reproduction culturelle du Canada français. Retenons là-dessus ce passage d'Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO :

La famille, l'école, l'église restent le théâtre où se joue quotidiennement dans notre province comme dans les autres provinces à majorité anglaise du pays, le sort de la langue française et de la civilisation qu'elle représente. [...] Le [R]èglement XVII a un objet plus vaste et plus haut que sa lettre même ne cache, du reste, que par son obscurité. La persécution a des intentions plus perverses. L'un et l'autre visent à atrophier jusqu'à l'étouffement la vie et l'expansion des Franco-Ontariens⁸³.

C'est d'ailleurs la crise franco-ontarienne telle que vécue à Ottawa qui fournira à Groulx la matière brute de son premier roman, *L'Appel de la race*, publié en 1922 sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres⁸⁴. Le héros, Lantagnac, doit choisir entre la défense des droits scolaires des Franco-Ontariens et la fidélité à son épouse canadienne-anglaise. *L'Action française* et Groulx en particulier verront dans le roman un exemple de la solidarité qui doit se manifester entre Canadiens français du Québec et de l'Ontario et se réjouiront du succès qu'il connaîtra parmi les minorités⁸⁵.

83. Edmond Cloutier, « Le bilinguisme dans l'Ontario », *AF* (novembre 1923) : 286-287. Voir aussi Joseph Gauvreau, « Plus que l'homme », *AF* (février 1917) ; Aurèle Gauthier [pseudonyme de Georges Simard], « Au pays de l'Ontario. Pembroke », *AF* (mai 1923) : 295-302.

84. Voir Alonié de Lestres [pseudonyme de L. Groulx], *L'Appel de la race* (Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922), 278 p.

85. Voir Georges Simard, « Un épaulement moral », *AF* (octobre 1922) : 210-215, ainsi que la chronique « La vie de l'Action française » tenue dans *L'Action française* par Groulx sous le pseudonyme de Jacques Brassier, surtout les numéros de novembre 1922, 318-320, décembre 1922, 379-382, janvier 1923, 60-64, et février 1923, 118-123. Malgré son accueil favorable par les milieux nationalistes de l'extérieur du Québec, le roman fera l'objet de deux grandes controverses. D'abord, son orthodoxie théologique sera remise en cause, certains croyant que l'auteur, par l'entremise du personnage du père Fabien, fait passer l'intérêt national avant l'intérêt conjugal en condamnant l'exogamie. Sur ce point, ce sera l'oblat Rodrigue Villeneuve qui, dans *L'Action française*, donnera la réplique aux détracteurs d'Alonié de Lestres. Voir Rodrigue Villeneuve, « *L'Appel de la race* et la théologie du père Fabien », *AF* (février 1923) : 82-103. Ensuite, Louvigny de Montigny, journaliste et fonctionnaire à Ottawa, accusera l'auteur du roman de s'être par trop inspiré de la vie intime du sénateur Napoléon Belcourt dans la création de son héros, Lantagnac, ce dont Groulx se sera toujours défendu. Sur la querelle de *L'Appel de la race*, on consultera d'abord Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, 2 : 1920-1928 (Montréal, Fides, 1971), 86-112, ainsi que l'ouvrage de Pierre Hébert, avec la collaboration de Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx et L'Appel de la race* (Montréal, Fides, 1996), 204.

Par ailleurs, *L'Action française* trouvera parmi les chefs de la résistance franco-ontarienne le type de dirigeant politique qu'elle appelle de ses vœux pour le Canada français tout entier. Deux hommes, en particulier, mériteront l'admiration de la revue, soit les sénateurs Philippe Landry et Napoléon Belcourt⁸⁶. Joseph Gauvreau n'hésitera pas à dire d'eux qu'ils sont de la trempe du grand Louis-Hippolyte La Fontaine, celui-là même qui réussit à déjouer les tentatives d'assimilation de lord Durham et de l'Union de 1841 : «[s]'ils n'étaient au Sénat soutenant la bataille que vous savez, identique à celle soutenue par La Fontaine, il vous serait donné, ce soir, de voir... les champions de la lutte en Ontario, ceux dont l'histoire dira que toute leur vie fut un large geste à la La Fontaine⁸⁷.» Le jésuite Théophile Hudon brosse lui aussi un portrait remarquable de Landry, «digne émule» de La Fontaine, qui sacrifia tous les honneurs, y compris la présidence du Sénat, afin de conserver son entière liberté dans la lutte contre le Règlement XVII⁸⁸. *L'Action française* ne tarira pas non plus d'éloges pour Belcourt : en tant que

[p]ère de cette Association [l'ACFEO] qui a tant accompli pour l'avancement et la défense de nos droits dans l'Ontario, [Belcourt] est resté l'apôtre infatigable de l'irrédentisme français dans sa province. Depuis dix ans, on le voit se dresser contre les lois persécutrices spécialement promulguées pour éteindre au fond des cœurs latins la lumière qui les garde français et catholiques, les traditions qui les conservent eux-mêmes⁸⁹.

C'est d'ailleurs Belcourt qui méritera, en 1924, le premier (et le seul) «Grand Prix d'Action française» récompensant «l'acte le plus méritoire et le plus fécond pour la défense de l'âme française en Amérique⁹⁰».

Qu'un tel honneur ait été décerné au défenseur attitré des Franco-Ontariens en dit long sur les liens qui unissaient les minorités aux milieux

86. Les deux hommes politiques se sont succédé à la présidence de l'ACFEO, chef-lieu de la résistance au Règlement XVII.

87. Joseph Gauvreau, «Pour La Fontaine», *AF* (septembre 1917) : 278. Gauvreau prononçait ces paroles dans le cadre d'une manifestation organisée à la mémoire de La Fontaine le 13 septembre 1917 au Monument national de Montréal.

88. Théophile Hudon, «Philippe Landry», *AF* (janvier 1920) : 8-18. La mort du sénateur Landry en 1919 aurait entraîné par ailleurs un «deuil national», selon la rédaction de *L'Action française*, «Deuil national», *AF* (décembre 1919) : 343. Voir aussi Théophile Hudon, «Au seuil de l'histoire. L'anniversaire de Philippe Landry», *AF* (mars 1921) : 170-181.

89. «Le sénateur Belcourt», *AF* (mars 1924) : 142.

90. Anatole Vanier, «Notre premier grand prix», *AF* (juin 1924) : 357. On lira aussi l'éloge que Groulx fit de Belcourt lors de la remise du prix, Lionel Groulx, «Allocution pour le "Grand Prix d'Action française"», dans *Dix Ans...*, *op. cit.*, 207-216.

nationalistes du Québec et sur la place qu'elles occupaient dans la nation canadienne-française telle que conçue par *L'Action française*. Le combat des minorités était celui de tout le Canada français, le Québec devant y prendre part, selon la revue, comme s'il subissait lui-même les attaques de la majorité anglo-saxonne. Joseph Gauvreau écrit d'ailleurs que « la province de Québec est directement mise en cause chaque fois que l'un ou l'autre des gouvernements s'adonne à la persécution⁹¹ ». Les distinctions provinciales ne font donc rien pour atténuer l'intensité des liens ethno-culturels qui unissent tous les Canadiens français, où qu'ils soient au pays. Partout au Canada, répète-t-on, la nation canadienne-française possède des droits dont la spoliation constitue un affront à la constitution, au droit naturel et à l'histoire. Selon la revue, la conscience de former un peuple, une nation engendrée par la Providence et par l'Histoire, transcende les appartenances territoriales et assure la cohésion de tous les groupes canadiens-français du pays.

LE QUÉBEC DEVANT LES MINORITÉS FRANÇAISES

Les devoirs et responsabilités du Québec

L'intensité des liens qui unissent *L'Action française* aux communautés françaises minoritaires du Canada ne fait aucun doute : sur cette question, les collaborateurs de la revue font preuve d'une remarquable unanimité. Les difficultés qu'éprouvent parfois les minorités à maintenir le flambeau de la civilisation dont *L'Action française* les veut porteuses ne concerneraient pas qu'elles seules, mais aussi toute la nation canadienne-française, les milieux nationalistes du Québec ne pouvant, en toute logique, s'y montrer indifférents. La revue ne se bornera pas, par contre, à offrir de simples déclarations de sympathie aux minorités françaises. En fait, elle cherchera à identifier systématiquement les devoirs et responsabilités qui, selon elle,

91. Joseph Gauvreau, « Propos du 24 juin », *AF* (mai 1920) : 211. La fin de la crise scolaire ontarienne en 1927 sera bien sûr célébrée par *L'Action française* comme une grande victoire pour toute la nation canadienne-française. Lionel Groulx l'attribuera au courage et surtout au militantisme des Franco-Ontariens : « C'est l'issue d'une lutte qu'ils auront menée, avec un entrain merveilleux, depuis plus de dix-sept ans. Et c'est une nouvelle preuve, une preuve décisive, que rien ne vaut, pour le triomphe de ses droits, comme de les défendre. Le gouvernement de Toronto ferait-il aujourd'hui ce qu'il s'apprête à faire, si les Franco-Ontariens n'avaient écouté que les prédicants de tolérance parmi eux, n'avaient, depuis dix-sept ans, revendiqué virilement les droits de l'école française, agité l'opinion et jusqu'à faire de la question de leurs écoles, une question de politique générale où [s'est vue engagée] la paix générale du pays... ? » Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Les écoles ontariennes », *AF* (septembre 1927) : 178-179.

incombe au Québec en tant que « foyer » de la nation canadienne-française⁹². Moralement, explique-t-on, le Québec doit se porter à la défense des Canadiens français situés au-delà de ses frontières.

Nous du Québec, foyer, noyau principal, mais non la majorité de la race, songeons toujours que plus de deux millions et demi d'hommes de notre sang vivent en dehors de chez nous⁹³. Fraternité veut dire unité et soutien. Que nos frères dispersés ne renient point le vieux foyer ; que notre foi, notre histoire, nos traditions nous restent communes. Qu'au-dessus de notre dispersion demeure, pour nous garder unis, le lien vigoureux de la langue, de la race et de la foi. Nous, de la vieille province, redressons, dans nos esprits, le sens de la charité. Après soi-même on se doit d'abord à ceux de sa famille. Le soutien de nos frères doit donc passer avant toutes les œuvres exotiques. Ils ont des luttes ; aidons-les, dans le respect toujours de leurs méthodes d'action, de leur autonomie. Lisons leurs journaux ; tenons-nous aux écoutes de leur vie. Préoccupons-nous des répercussions de nos actes sur eux. Ne leur donnons point le signal des abdications françaises. Puisqu'ils s'y appuient, accroissons, pour eux, nos forces morales, intellectuelles, économiques. Le Québec a charge d'âmes⁹⁴.

Les Canadiens français du Québec, ajoute Lionel Groulx, sont les « gardiens » de la culture française en Amérique et ce statut leur dicterait des devoirs envers les minorités françaises⁹⁵. Le premier d'entre eux est de maintenir intégralement, au Québec, la pureté et l'exemplarité de cette culture française, afin que les minorités puissent s'y abreuver et s'en fortifier. Si le foyer de la nation somrait dans l'anémie culturelle, explique Groulx, ce serait toute l'Amérique française qui en subirait les affres⁹⁶. Fulgence Charpentier, du *Droit* d'Ottawa, est du même avis : en cherchant à reprendre la place qui leur revient aux niveaux politique, culturel et économique dans leur propre province, les Canadiens français du Québec réussiront à attiser la fierté et la détermination de leurs compatriotes en milieu minoritaire⁹⁷.

92. À propos des relations entre Franco-Québécois et Franco-Ontariens pendant la crise du Règlement XVII, on pourra également consulter Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen, dir., *Les Franco-Ontariens* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993), 231-263.

93. Ce total comprend vraisemblablement les Franco-Américains.

94. L'Action française, « Pour la fraternité française », *AF* (février 1921) : 65.

95. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Nous faut-il plus d'anglais? », *AF* (décembre 1927) : 385. Voir aussi Lionel Groulx, « Comment servir », *AF* (novembre 1919) : 491-498.

96. Lionel Groulx, « Notre histoire », *AF* (août 1918) : 355-356.

97. Fulgence Charpentier, « L'anglomanie », *AF* (octobre 1924) : 201.

L'indifférence envers les minorités françaises, dans ce contexte, est interprétée comme une abdication des plus ignobles et disgracieuses. Si *L'Action française* peut se réjouir de ses propres initiatives visant à rejoindre tous les groupes de la « race », elle se montre autrement critique envers ces « apathiques du Québec » qui choisissent trop souvent d'ignorer les minorités⁹⁸. Si le Québec avait fait plus grand cas des Canadiens français vivant en Ontario et dans l'Ouest, écrit le chroniqueur de la Saskatchewan, « Un Sauvage », peut-être eût-il été possible d'endiguer le mouvement d'émigration aux États-Unis et de le rediriger vers ces régions⁹⁹. Joseph Gauvreau va même jusqu'à imputer à la tiédeur et à l'indifférence du Québec une partie de la hantise de l'acculturation qui pèse sur les Franco-Ontariens :

Car sachez-le bien : nos pauvres blessés de l'Ontario le sont plus qu'on ne le pense, qu'ils ne le croient, peut-être ; et leur blessure la plus profonde n'est pas celle infligée par le Règlement XVII. Elle vient de notre abandon, du fait que nous ne nous sommes pas occupés d'eux, jamais. Ils se sont crus seuls au monde. Ils ont négligé l'étude de l'histoire. Ils ont gardé le souvenir de nos traditions, mais ils en ont pratiqué d'autres. Inconsciemment, ils se sont laissés [*sic*] pénétrer par le venin de l'américanisme et le poison colonial anglo-saxon. Bénies, plutôt, suis-je tenté de dire, les persécutions qui nous ont permis de constater dans toute son ampleur la question nationale ontarienne ! Dans vingt ans, la réaction eût été impossible¹⁰⁰.

La crise scolaire ontarienne, que Gauvreau replace ici dans son contexte « national » canadien-français, permettrait au Québec de s'éveiller de sa torpeur et de prendre la véritable mesure de la menace qui plane sur le maintien de la civilisation française en Amérique. Lionel Groulx ne sera pas d'avis contraire lorsqu'il écrira que l'Église a été trop longtemps seule à intervenir auprès des minorités, la classe politique du Québec ayant fait preuve d'irresponsabilité en se repliant sur elle-même et en ignorant son devoir de solidarité nationale. En dernière analyse, c'est la survie même du Canada français qui s'en trouverait menacée : « [si] nous voulons que la race vive, c'est cette insouciance, c'est cet égoïsme qui doit cesser¹⁰¹. »

98. *L'Action française*, « Le congrès de Prince-Albert », *AF* (mars 1923) : 187.

99. Un Sauvage, « Aux origines de la Saskatchewan », *AF* (mars 1921) : 185-186. Sur cette question, on peut consulter A.-N. Lalonde, « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33,2 (septembre 1979) : 163-185.

100. Joseph Gauvreau, « Plus que l'homme », *AF* (février 1917) : 49.

101. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Dans Kent et Essex », *AF* (mai 1924) : 309. Voir aussi Yves Tessier-Lavigne, « Le bilinguisme dans l'Ouest canadien. 1^{er} article », *AF* (mai 1925) : 268-269.

Par conséquent, tous les prétextes sont bons pour tenter de bâtir des ponts entre le Québec et les minorités. Par exemple, la fête nationale du 24 mai, celle de Dollard des Ormeaux, fournit une excellente occasion à tous les Canadiens français de se serrer les coudes. Dès l'arrivée de Groulx à la direction de *L'Action française*, la revue déploiera de nombreux efforts afin de propager le culte de Dollard de par l'Amérique française tout entière¹⁰². Les minorités françaises, pour leur part, n'hésiteront pas à répondre à l'appel. En effet, la revue rapporte que d'innombrables communautés célèbrent à leur manière le héros du Long-Sault, à la grande satisfaction de Jacques Brassier et de ses collègues¹⁰³. La fête nationale occupe ainsi une fonction symbolique importante, puisqu'elle permet d'établir les paramètres de la nation ou de la « race » tels que définis par *L'Action française* et d'identifier clairement ceux qui y appartiennent et ceux qui en sont exclus. Par conséquent, tous les Canadiens français, au Québec comme ailleurs, peuvent se réclamer de Dollard, « le héros qui appartient à toute la famille française d'Amérique »¹⁰⁴.

Cette « fraternité française », *L'Action française* voudra la raffermir en tentant de pousser le Québec et ses élites à faire des gestes concrets témoignant de leur solidarité avec les minorités. À plusieurs reprises la revue encouragera les mieux nantis à contribuer financièrement à des œuvres comme l'Association d'éducation du Manitoba et le journal *Le Patriote de l'Ouest* de Prince-Albert, pour ne nommer que ceux-là¹⁰⁵. Les nombreuses souscriptions organisées depuis le début du siècle par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) pour soutenir les minorités dans leurs luttes scolaires méritent elles aussi les félicitations de *L'Action française*. La revue encouragera avec enthousiasme la campagne de 1923 entreprise cette fois pour prêter main-forte aux Franco-Ontariens :

102. *L'Action française*, « La fête de Dollard », *AF* (avril 1920) : 168.

103. En particulier, des manifestations honorant Dollard à Ottawa, à Saint-Boniface, à Edmonton, à Gravelbourg, à Prince-Albert, à Sudbury, à Sturgeon-Falls et dans bien d'autres endroits susciteront l'enthousiasme de la revue. Voir Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'*Action française* », *AF* (juin 1921) : 380-381 ; Lionel Groulx, « Pour la fête de Dollard », *AF* (avril 1922) : 217 ; Jacques Brassier, « La vie de l'*Action française* », *AF* (juillet 1922) : 54-55 ; Jean Tillemont [pseudonyme de Hermas Bastien], « La vie de l'*Action française* », *AF* (mars 1923) : 190-191 ; Jean Tillemont, « La vie de l'*Action française* », *AF* (mai 1923) : 320 ; Jacques Brassier, « La vie de l'*Action française* », *AF* (juin 1924) : 377.

104. *L'Action française*, « Pour Dollard », *AF* (avril 1923) : 193.

105. « Raisons pour lesquelles l'Association d'éducation [du Manitoba] a besoin d'argent », *AF* (juin 1917) : 191-192 ; Albert Prince, « En Saskatchewan », *AF* (octobre 1921) : 628-632.

[L'ACJC] rappelle une fois de plus à la vieille province qu'elle a charge de l'âme nationale et que, parmi ses premières charités, elle doit placer l'aide aux persécutés de sa race. Il faut remercier la vaillante jeunesse de fortifier en nous la notion de ces devoirs ; ce service rendu à tous dépasse de beaucoup l'assistance qu'elle va procurer à nos frères ontariens.

Il nous reste à aider la jeunesse. Faisons de cette nouvelle souscription pour les opprimés de l'Ontario, une suprême manifestation de notre fraternité française. [...] En somme, faisons-nous le souhait, à l'occasion du Jour de l'an, d'affirmer plus que jamais notre solidarité et d'en accepter tous les devoirs¹⁰⁶.

D'autres mesures seront aussi proposées, comme le boycottage par le Québec de certaines entreprises ontariennes tant et aussi longtemps que le Règlement XVII demeurera en vigueur¹⁰⁷. Par contre, l'une des plus grandes priorités, selon *L'Action française*, serait de fournir aux communautés minoritaires les ressources humaines dont elles auraient si grandement besoin en termes de prêtres, de communautés religieuses et de professeurs. La revue rappelle que le Québec, historiquement, a toujours envoyé son trop-plein de chefs religieux parmi les minorités où ils ont fait rayonner la civilisation française et catholique. Cependant, même si l'Église est bien établie en plusieurs endroits depuis déjà fort longtemps, les pénuries de prêtres et de religieux seraient toujours criantes¹⁰⁸. De telles directives, qu'on réitère à plusieurs reprises, permettent de saisir toute l'importance du rôle des élites, et en particulier des élites religieuses, dans la reproduction et la diffusion du nationalisme canadien-français parmi les communautés minoritaires. En tant que « définisseurs de situation », pour emprunter au vocabulaire des sociologues, ces élites assuraient la cohésion du discours nationaliste et fournissaient les modèles de conduite et de

106. *L'Action française*, « Pour qu'on s'entr'aide », *AF* (décembre 1923) : 321. Voir aussi Lionel Groulx, « Les vingt ans de l'A.C.J.C. », *AF* (juin 1924) : 360-372 ; Albert Lévesque, « Notre avenir politique », *AF* (juillet 1923) : 32. *L'Action française* se réjouira également des souscriptions entreprises par des étudiants de l'Université de Montréal en faveur des Franco-Ontariens. Voir Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'*Action française*. Nos groupes d'*Action française* et les persécutés », *AF* (novembre 1923) : 311-312.

107. Pierre Homier [pseudonyme de Joseph-Papin Archambault], « À travers la vie courante », *AF* (février 1919) : 81 ; Albert Lévesque, « La bonne entente », *AF* (mars 1925) : 186.

108. Aurèle Gauthier [pseudonyme de Georges Simard], « Au pays de l'Ontario. Pembroke », *AF* (mai 1923) : 301. Voir aussi Georges Simard, « L'Université d'Ottawa », *AF* (septembre 1923) : 182-183. Les représentants de plusieurs communautés minoritaires feront au Québec des demandes du mêmes genre. Voir Donation Frémont, « L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan », *AF* (février 1918) : 65-66 ; Jean Lebrun, « Situation des nôtres en Alberta », *AF* (octobre 1920) : 456 ; Joseph Fortier, « Un défenseur de la race », *AF* (mai 1925) : 289.

comportement auxquels tous les membres de la nation devaient en principe se conformer. Responsables des paroisses, des écoles et souvent des hôpitaux et des institutions caritatives, ces élites religieuses exerçaient des fonctions essentielles au maintien du système de socialisation canadien-français sur un très large espace social. Pour *L'Action française*, cependant, elles sont également un puissant symbole de solidarité nationale.

L'« État français » et les minorités françaises

On ne peut, en étudiant le nationalisme de *L'Action française*, passer sous silence la controverse entourant ses réflexions « séparatistes ». En fait, la polémique de l'« État français » permet à son tour de mieux saisir la conception que se faisait la revue de la nation canadienne-française et des liens qui unissaient le Québec aux minorités françaises. Jean-Claude Dupuis qualifie fort justement de « timide » le « séparatisme » de *L'Action française* et conclut que la pensée politique de la revue, en dernière analyse, convergait davantage vers celle de Henri Bourassa, partisan d'un État canadien binational¹⁰⁹. Sur le plan théorique, la revue a pu momentanément considérer la possibilité d'un État français indépendant, mais en analysant plus concrètement les problèmes du Canada français, elle ne s'éloigna guère des préceptes du vieux chef. Dupuis est cependant d'avis que le nationalisme de *L'Action française* constitue un tournant, une sorte de charnière entre l'idéologie de Bourassa et l'idée d'un « État-nation » québécois, idée qui mérite peut-être quelques nuances.

L'« État français » qu'envisageait *L'Action française*, bien qu'il posât la question de l'indépendance, serait néanmoins demeuré en tous points fidèle à la définition romantique de la nation que la revue a toujours faite sienne. Rappelons que du point de vue romantique, la nation est une entité « organique » et « naturelle » antérieure aux structures politiques et issue d'un pouvoir surnaturel ou providentiel. Selon ce raisonnement, il était impossible que la création d'un « État français » eût pu engendrer de par elle-même une nouvelle entité nationale. Les caractéristiques essentielles de la nation canadienne-française (langue, culture, histoire, foi communes) seraient restées inchangées et les minorités françaises, pour leur part, n'auraient aucunement été exclues du giron de la nation. Si les concepts d'« État » et de « nation » conservent ainsi leur entière autonomie

109. Jean-Claude Dupuis, « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, 2 (été 1994) : 2-43.

l'un par rapport à l'autre, dans quelle mesure peut-on véritablement parler d'État-nation ?

Quoi qu'il en soit, c'est en ayant recours à cette définition de la nation canadienne-française que *L'Action française* s'évertuera à rassurer les minorités prises de panique par la controverse entourant l'État français. La grande enquête de 1922 sur l'avenir politique du Canada français, qui avait lancé le débat, comprenait en effet une étude sur les conséquences du démantèlement de la Confédération pour « nos frères de la dispersion ». L'auteur, Rodrigue Villeneuve, futur cardinal de Québec, y précise que le Québec ne serait d'aucune manière l'instigateur d'une éventuelle rupture, que ce sont des facteurs externes, notamment l'américanisation de l'économie canadienne et le mécontentement de l'Ouest vis-à-vis du Canada central, qui la provoqueraient. Les minorités, précise-t-il, auraient donc tort d'accuser *L'Action française* de fomenter la dislocation du Canada et n'auraient à craindre aucun abandon de la part de leurs frères du Québec, quoi qu'il advienne :

Or, s'il y a un devoir de charité individuelle, il y a aussi un devoir de *charité nationale* ; et si l'ordre de la charité est mesuré par celui de l'union des cœurs, sans oublier celui des besoins, il va sans dire que la cessation de l'unité politique et la division des territoires n'éteignent point les prescriptions du *devoir national*. Ils en laissent subsister la meilleure part, les liens formels, les liens d'âme, ceux par lesquels le tempérament moral foncier reste identique, la communauté d'idéal demeure, les esprits et les cœurs se façonnent de la même manière sous l'influence des vocables familiers qui portent dans leurs ailes les mêmes pensées supérieures et les mêmes visées souveraines. Par où l'on voit que, séparés par des frontières juridiques, les liens du sang ne seraient point tranchés entre nous, mais continueraient de nous imposer les obligations d'une effective fraternité¹¹⁰.

Les minorités françaises, quel que soit l'avenir constitutionnel du Canada, demeureront toujours les « conationaux » des Canadiens français du nouvel État, d'ajouter Villeneuve. Cet extrait trahit bien, encore une fois, ce que *L'Action française* considérait comme les fondements essentiels de la nation canadienne-française. Ces propos toutefois ne semblèrent pas suffire à rassurer les minorités, puisque la revue se sentit l'obligation d'intervenir encore à plusieurs reprises afin de calmer leurs inquiétudes : « Que

110. Rodrigue Villeneuve, « Et nos frères de la dispersion? », *AF* (juillet 1922) : 17. Les italiques sont de nous.

nos compatriotes de l'ouest ne nous reprochent plus de les abandonner à leur sort. Quoi qu'il advienne, la nationalité canadienne-française sera toujours pour nous l'ensemble des groupes que lient le même sang et la même histoire et qui se doivent, à ce titre, mutuelle assistance. Nous n'abandonnons rien ni personne¹¹¹. »

Parmi toutes les minorités, ce sont surtout celles des provinces de l'Ouest qui se sentirent les plus menacées. *L'Action française*, en effet, cultivait l'ambiguïté autour des frontières du nouvel État qui aurait pu vraisemblablement englober une partie de l'Ontario ainsi que les trois provinces maritimes¹¹². Ainsi, les Franco-Ontariens et même les Acadiens auraient pu faire partie de ce nouveau « Canada oriental ». En réponse à Henri Bourassa, qui acceptait difficilement que ses disciples remettent en cause le *statu quo* constitutionnel, *L'Action française* y alla des précisions suivantes sur l'étendue de l'« État français » : « il ne fut [jamais] question, parmi les collaborateurs de « Notre Avenir politique », de constituer un État français « avec la seule province de Québec » [comme le laissait entendre Bourassa]. Nous nous sommes abstenus de fixer les frontières du futur État. [...] Néanmoins nous avons laissé clairement entendre que ces frontières ne pouvaient être celles du Québec actuel¹¹³. » On aurait donc tort, faut-il conclure, de réduire la nouvelle union orientale à un repli du Québec sur lui-même.

Ce sont donc les Canadiens français situés à l'ouest non pas de la rivière des Outaouais, mais plutôt du lac Supérieur que *L'Action française* cherche à reconforter¹¹⁴. Non seulement la création d'un État français n'équivaudrait en rien à une expulsion des minorités de l'Ouest de la nation canadienne-française, insiste la revue, elle pourrait même leur être d'un appui considérable. Il s'agit là d'un des principaux arguments de Rodrigue Villeneuve qui explique qu'un État français puissant, source de civilisation française et catholique, serait comme un « phare », un « idéal » pour les Canadiens français de l'Ouest qui s'en inspireraient afin de mieux se préparer à leurs propres luttes¹¹⁵. Villeneuve n'offre aucun exemple concret

111. *L'Action française*, « Le problème national », *AF* (février 1927) : 79 ; voir aussi, entre autres, La Direction de *L'Action française*, « Notre avenir politique », *AF* (janvier 1922) : 22 ; lettre de Lionel Groulx à Adolphe Robert, « Partie documentaire », *AF* (septembre 1923) : 190-192.

112. Louis-D. Durand, « La croisée des chemins », *AF* (mars 1922) : 130-150.

113. Les Directeurs de la *Ligue d'Action française*, « Mise au point », *AF* (décembre 1923) : 352.

114. Antonio Perrault, « Nos amis de l'Ouest », *AF* (janvier 1924) : 28-33 ; Rodrigue Villeneuve, « Et nos frères de la dispersion ? », *AF* (juillet 1922) : 16.

115. *Ibid.*, 20-21, 25.

des bienfaits d'un tel « phare », mais ajoute que le *statu quo* constitutionnel, de toute manière, n'a pas empêché les provinces à majorité anglo-protestante d'enfreindre l'esprit aussi bien que la lettre de la constitution en privant les minorités françaises de leurs droits les plus fondamentaux. De la pendaison de Louis Riel à l'adoption du Règlement XVII, l'histoire du Canada ne serait qu'un enchaînement de persécutions auxquelles le Québec n'a pu assister qu'impuissant¹¹⁶. Rappelons que l'enquête de 1922 fut entreprise alors que la crise « nationale » du Règlement XVII battait toujours son plein. Faisant face à l'intolérance et à l'entêtement du gouvernement ontarien, les milieux nationalistes du Québec durent certainement s'interroger sur leur capacité à venir en aide aux minorités françaises. Si, comme le maintient Dupuis, *L'Action française* tempéra ses ardeurs séparatistes vers la fin de la décennie, la fin de la crise scolaire en 1927 n'y fut peut-être pas tout à fait étrangère¹¹⁷.

Au lendemain de la polémique de l'État français, *L'Action française* lançait un autre projet à caractère « politique » et auquel les minorités françaises étaient invitées cette fois à participer directement. Dès 1925, elle propose, à défaut de pouvoir créer un État englobant tous les Canadiens français, de regrouper à l'intérieur d'un seul et même organisme-parapluie l'ensemble des sociétés nationales du Canada et des États-Unis¹¹⁸. Nous avons déjà vu toute l'importance que la revue accorde à ces associations, surtout en milieu minoritaire. Non seulement doivent-elles servir d'intermédiaires entre les élites et le reste de la population canadienne-française, elles peuvent également agir comme relais entre toutes les communautés françaises du continent.

Les Canadiens français sont disséminés dans nos neuf provinces. Comment maintenir entre eux cohésion, unité, persévérance dans les efforts ? Nos

116. *Ibid.*, 21-23. Voir aussi Lionel Groulx, « Ce cinquantenaire », *AF* (juillet 1917) : 193-203.

117. Il importe également de mentionner, pour expliquer le déclin des ardeurs séparatistes de la revue, la condamnation pontificale du nationalisme, la mise à l'index de *L'Action française* de Paris et, encore plus près du Canada, les déboires des Sentinellistes du Rhode-Island. Pour avoir dénoncé l'intention de leur évêque d'imposer à ses ouailles franco-américaines des écoles supérieures anglaises et pour l'avoir traîné devant les tribunaux civils en 1927, ces dernières éclopèrent d'une sentence d'excommunication. Ainsi, dans les plus hautes sphères du monde catholique, la cote du nationalisme était visiblement à la baisse. Dans un tel contexte, *L'Action française* de Montréal dut faire montre d'une plus grande prudence dans ses revendications et son analyse de la situation nationale des Canadiens français. Voir, entre autres, Susan Mann Trofimenkoff, *op. cit.*, 99-113, Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme*, 282-287, et Damien-Claude Bélanger, *op. cit.*, 133-161.

118. *L'Action française*, « L'union dans la race », *AF* (décembre 1925) : 265.

sociétés nationales et d'éducation peuvent à ce point de vue jouer un rôle de premier plan. Ce sont les intermédiaires désignés pour faire entendre auprès des autorités civiles la voix de nos compatriotes, obtenir pour eux une plus grande influence politique. Pour cela il faut une plus intime coopération entre nos diverses sociétés nationales. Elle ne sera réalisée que par l'existence d'un organisme central, trait d'union entre ces associations multiples formées chez les Acadiens, les Franco-Américains, les Canadiens français de l'ouest, de l'Ontario et du Québec¹¹⁹.

Le vœu de *L'Action française* sera finalement exaucé, mais pas de son vivant. L'« organisme sauveur¹²⁰ » qu'elle réclame deviendra une réalité en 1937 avec la fondation, lors du deuxième Congrès de la langue française de Québec, du Comité permanent de la survivance française. L'importance que la revue accorde au projet témoigne, au-delà des polémiques sur la dislocation du Canada, de l'indissolubilité des liens qui unissent les milieux nationalistes du Québec aux minorités françaises. Pour *L'Action française*, la nation canadienne-française demeure ce qu'elle a toujours été : une communauté de langue, de culture, d'histoire et de foi, fidèle en cela aux desseins de la Providence.

*
* *

Cette analyse de la place des minorités françaises dans l'idéologie de *L'Action française* a permis de mieux circonscrire les fondements de ce que les milieux nationalistes des années 1920 entendaient par la « nation canadienne-française » et de mieux saisir le sens de quelques-uns des plus importants thèmes du nationalisme de la revue, dont celui du messianisme. Dans l'esprit de l'équipe de *L'Action française*, les minorités françaises représentent en quelque sorte les vestiges de l'Empire français d'Amérique et témoignent toujours de son ancienne grandeur. En tant qu'héritiers des pionniers de la Nouvelle-France, la vocation apostolique du Canada français leur incombe de manière toute particulière, d'autant plus qu'elles sont confrontées quotidiennement à la société anglo-protestante. Dans l'esprit de la revue, le principe du messianisme est donc intimement lié à celui des peuples fondateurs et permet ainsi aux nationalistes

119. Antonio Perrault, « Utilisation de notre capital humain », *AF* (octobre 1926) : 207. Voir aussi Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de *L'Action française* », *AF* (novembre 1926) : 317.

120. *L'Action française*, « À la "survivance française" », *AF* (décembre 1927) : 319.

canadiens-français d'exiger le respect des droits scolaires et religieux des Canadiens français, où qu'ils soient au pays. En effet, loin d'abandonner l'idée pancanadienne du Canada français, la revue se porte à maintes reprises à la défense des minorités en invoquant le principe romantique du « droit naturel » des peuples. Même pendant sa période la plus « séparatiste », la revue refuse de les laisser tomber en les excluant du giron de la nation. Le seul fait que l'on sentît le besoin de justifier aussi vigoureusement auprès des minorités une dislocation même hypothétique du Canada trahit bien l'intensité des liens qui les unissaient aux milieux nationalistes du Québec. On ne peut, par ailleurs, faire de *L'Action française* un précurseur de l'État-nation québécois qu'au risque de s'enliser dans un problème conceptuel difficilement soluble. Le Canada français, dans l'esprit des collaborateurs à la revue, était une entité organique issue des desseins de la Providence et unie par une tradition culturelle et religieuse commune. En épousant cette conception romantique de la nation, *L'Action française* ne pouvait logiquement tourner le dos aux minorités françaises et établir une relation d'équivalence entre un éventuel État indépendant et la nation canadienne-française.

Cette conception de la nation perdurera jusqu'à l'apparition du mouvement néo-nationaliste québécois dans le champ idéologique canadien-français pendant les années 1940-1950¹²¹. Dès lors, le Canada français s'acheminera du plus en plus vers une rupture, rupture qui se manifestera de façon spectaculaire durant les années 1960 et en particulier au moment des États généraux du Canada français en 1966, 1967 et 1969. Bien que certains auteurs suggèrent que la rupture entre le Québec et les minorités se préparait depuis les années 1930, voire les années 1920¹²², la plupart des études s'entendent pour affirmer qu'elle éclata au grand jour durant l'après-guerre et à plus forte raison durant les années 1960¹²³. Les

121. Sur l'émergence du mouvement néonationaliste, on peut consulter les ouvrages suivants : Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism Versus Non-Nationalism, 1945-1960* (Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985), 366 p.; Marcel Martel, *op. cit.*; Jean Lamarre, *op. cit.*; Louis Balthazar, *op. cit.*; Kenneth McRoberts, *Quebec: Social Change and Political Crisis* (Toronto, McClelland and Stewart, 1993) 556 p., troisième édition.

122. Robert Comeau, « Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26,1 (juin 1972) : 83-102; Yves Frenette, *op. cit.*

123. Voir Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" (1966-1969) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 3 (1998) : 231-364; Marcel Martel, *op. cit.*; Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois, dir., *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation* (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995), 49-64; Angéline Martel, « L'étatisation des relations entre le

Canadiens français du Québec, qui se considéreront de plus en plus comme des « Québécois », verront en leur État provincial, alors en pleine expansion, le point central d'une nouvelle identité collective. La marginalisation des minorités françaises qui s'ensuivra paraît, dans ce contexte, symptomatique d'une évolution marquée du discours nationaliste qui, de romantique et d'« essentialiste » qu'il était, tendra de plus en plus, durant l'après-guerre, vers une forme « territorialiste », pour ainsi dire. À la solidarité nationale, dont *L'Action française* fournit un exemple éloquent, sera substitué un autre discours, fort pessimiste celui-là quant aux chances de survie des minorités françaises lorsqu'il ne les vouera pas carrément aux gémonies¹²⁴. Pourtant, cette étude a démontré que la hantise de l'acculturation existait dans les milieux nationalistes bien avant l'après-guerre, qu'il s'agissait, en fait, d'une préoccupation majeure. Mais plutôt que d'y voir un prétexte pour abandonner les minorités à leur propre sort, *L'Action française* choisit de voler à leur secours, conformément à une conception de la nation selon laquelle la tradition l'emporte sur le territoire.

Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, 33 (printemps 1993) : 13-79 ; Michel Bock, « Les États généraux du Canada français, ou l'éclatement de la nation : une analyse des journaux de langue française de Sudbury », *Revue du Nouvel-Ontario*, 19 (1996) : 11-37.

124. Marcel Martel, « Hors du Québec, point de salut ! » Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel, dir., *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook* (Toronto, Oxford University Press, 2000), 130-140.